

**Suisse**  
D'El Alto à  
l'AGCS. Les  
partenariats  
public-privé et  
la privatisation  
de l'eau

**Genève**  
Mobilisations  
et votations

**Tessin**  
Une initiative  
du MPS  
bouscule la  
« concertation  
sociale »

**Fribourg**  
Ouvertures :  
les shops  
fraient la voie  
aux géants de  
la distribution

**Allemagne**  
« Libre  
circulation »  
et « salaire  
minimum »

## NON à la forteresse Schengen / Dublin



## Constitution européenne : les raisons du NON

## SOMMAIRE

<b>Perspectives</b>	
D'El Alto à l'AGCS	2
Genève: mobilisations et votations	2
<b>Actuel</b>	
NON à la forteresse Schengen / Dublin	3-4
Le droit d'asile dans le corset de Dublin	3
Brèves	3
<b>Suisse</b>	
Tessin: une initiative du MPS bouscule la «concertation sociale»	4
Ouvertures des commerces: les shops fraient la voie aux géants de la distribution	5
Shops: le marché de dupes des directions syndicales	5
<b>Dossier</b>	
Constitution européenne: les raisons du NON	6-7
«Le référendum cristallise un mécontentement social profond...»	6-7
<b>International</b>	
L'Allemagne au temps des «réformes»	8-9
Allemagne: «Pour résister, il ne faut plus déléguer la défense de ses intérêts»	8
Allemagne: «libre circulation» et «salaire minimum»	9-10
Brèves	10
<b>Ecouter·Voir·Lire</b>	
Travailler pour être heureux? De Christian Baudelot et Michel Gollac	11
Asian Dub Foundation – Tank	11
En bref	11
<b>Agenda</b>	11
<b>Dernière</b>	
Le «paquet» déploie ses effets	12

## IMPRESSUM

## La brèche

www.labreche.ch

redaction@labreche.ch  
 abonnement@labreche.ch  
 tél. 021 621 89 87  
 case postale, 1000 Lausanne 20  
 CCP 17-247469-2  
 Parution mensuelle

Abonnement annuel: Fr. 20.–  
 Abonnement de soutien: dès Fr. 50.–

Editeur responsable: J.-F. Marquis

## Comité de rédaction:

Daniel Bonnard, Michela Bovolenta, Pierre-André Charrière, Denise Chervet, Carmen Crisan, Geneviève de Rham, Paolo Gilardi, Wyna Giller, Alain Gonthier, David Gyax, Robert Lochhead, Jean-François Marquis, Philippe Martin, Cécile Pasche, Alessandro Pelizzari, Roger Raemy, Lionel Roche, José Sanchez, Agostino Soldini, Charles-André Udry, Joël Varone, George Waardenburg, Urs Zuppinger, Guy Zurkinden.

La brèche est éditée par le Mouvement pour le socialisme (MPS). Les idées qui s'y expriment ne représentent cependant pas nécessairement le point de vue du MPS.

## D'El Alto à l'AGCS

En Bolivie, la coopération suisse collaborait avec la multinationale Suez pour l'approvisionnement en eau d'El Alto. Jusqu'à la révolte populaire...

ALAIN GONTHIER

La révolte des habitants d'El Alto (la ville-banlieue qui surplombe La Paz, Bolivie) contre la filiale de la multinationale Suez «Aguas de Illimani» (cf. *La brèche* N°11) met en évidence les affinités de la coopération suisse (DDC) et du Secrétariat à l'économie (Seco). Le «*seco collaborait étroitement avec Suez*» (24 heures, 18 avril 2005) pour un raccordement financé dans le cadre de l'aide au développement. Le retrait forcé de Suez laisse ainsi le projet sans partenaire local et, à lire 24 heures, l'enthousiasme du Seco pour collaborer avec une structure de service public est modéré.

El Alto n'est pas un cas particulier. Le partenariat public-privé (PPP) est une orientation claire des autorités fédérales, en l'occurrence du Seco et de la DDC. Elle se concrétise par un projet dénommé «Partenariat public-privé pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (PSP)», lui-même constitué en partenariat... avec le géant de la réassurance Swiss Re.

Après l'habituelle introduction sur les énormes efforts financiers nécessaires pour «garantir à tous l'accès à une eau saine et à des services durables» et le besoin d'associer «toutes les ressources disponibles» «afin de réaliser les Objectifs de développement du Millénaire<sup>1</sup>» un document d'avril 2004<sup>2</sup> expose, sous les logos joints de la Confédération et de Swiss Re: «La Participation du Secteur Privé (PSP) constitue une alternative visant à accroître la performance globale dans le secteur de l'eau. Comme l'indique le nombre peu élevé de PSP existant à ce jour, la contribution du secteur privé à la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement reste en dessous de son potentiel, tant en raison des contraintes existantes que du manque de confiance régnant parmi les acteurs et les consommateurs impliqués.»

Dans ce cadre, quel est le but des documents, principes et procédures établies par le projet DDC-SwissRe-seco? «Mobiliser le potentiel des PPPs, faciliter l'établissement de PPPs, réduire les risques des investisseurs, et ainsi encourager les investissements»

Il y a bien une réserve à cette orientation vers la garantie des bénéfices des multinationales par les fonds de «l'aide au développement»: «La PSP pour l'accès à l'eau et l'assainissement devrait être une option parmi d'autres et en aucun cas une conditionnalité.» Cependant, l'orientation de la coopération allemande dans la même région, qui tente d'imposer la participation du privé contre la volonté des populations locales – dénoncée pour cela au FAME 2005 – et les réticences du Seco à accepter la perte de son partenaire Suez montrent ce qu'il faut penser de cette clause de précaution.

Le débat public sur l'Accord général sur la commercialisation des services (AGCS) est en cours. De nombreuses communes manifestent leur opposition, ou tout au moins leur méfiance, en se déclarant «zone hors AGCS». Dans ce contexte, le Seco se présente partout comme le meilleur défenseur du service public en Suisse et jure, notamment, qu'il n'est pas question d'ouvrir au privé le marché suisse de l'eau. Cette propagande est consciencieusement reprise par toutes les officines officielles et patronales, y compris l'Union des Villes suisses et l'Association des communes suisses.

Même si l'on prenait ces engagements pour argent comptant, ils seraient réduits à néant par le fonctionnement de l'AGCS, troc planétaire où s'échangent demandes d'ouverture de uns contre demandes des autres, offres des uns contre offres des autres, et dont l'issue précise est par nature indéterminée. Avec une seule certitude cependant: si la délégation suisse est mise devant le choix d'échanger

l'ouverture de nouveaux marchés et secteurs pour les banques et les assurances contre l'ouverture de tout ou partie du marché des services publics en Suisse, l'hésitation sera de courte durée... à moins que, d'ici là, la mobilisation populaire ne croisse massivement.

**El Alto n'est pas un cas particulier. Le partenariat public-privé (PPP) est une orientation des autorités fédérales. Le projet «Partenariat public-privé pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (PSP)» est constitué en partenariat... avec le géant de la réassurance Swiss Re.**

Mais ici, c'est la «sincérité» du Seco qui est démasquée comme une tromperie. Qui peut croire que celui qui présente la pénétration des grands groupes privés dans le marché de l'eau comme la meilleure solution dans «les pays en développement et en transition» exclut cette solution pour la Suisse? Personne, et surtout pas les partenaires de négociations de la Suisse au sein de l'AGCS...

1. Dont le but, scandaleusement limité, et qui ne sera pas atteint, est de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à une eau potable saine d'ici 2015.

2. cf. www.partnershipsforwater.net

## Genève: mobilisations et votations

15'000 signatures... et 500 manifestants pour défendre le statut de fonctionnaire, lois antisociales balayées: quelles leçons?

PAOLO GILARDI

Trois chiffres résument l'actualité sociale et politique genevoise: 15'000 signatures de salarié-e-s de la fonction publique opposés à la suppression du statut de fonctionnaire; 500 fonctionnaires qui participent le 21 avril à la manifestation contre le démantèlement de ce statut et entre 55 et 65% des votant-e-s qui refusent le 24 avril les projets de loi antisociaux adoptés par le Parlement.

**Les luttes des salarié-e-s de la fonction publique en 2004 ont donné une légitimité à l'expression de leurs besoins.**

A première vue ce sont des indications qui plaident pour une renonciation aux mobilisations de rue au profit d'un «lent travail de persuasion des citoyens». C'est la voie choisie par les associations corporatistes des enseignants qui, tout en étant membres du Cartel intersyndical, n'ont pas particulièrement mobilisé pour la manifestation contre la liquidation du statut de fonctionnaire, le 21 avril, tant elles sont prises par une campagne publicitaire payante pour la «revalorisation de l'image de l'enseignant».

Mais ces chiffres peuvent aussi être interprétés d'une autre manière. Les luttes des salarié-e-s de la fonction publique en 2004 ont donné une légitimité à l'expression de leurs besoins: il ne fait guère de doute que cela a fortement contribué au refus en votation populaire des projets de lois antisociales de l'entente bourgeoise – attaque contre les chômeurs-euses (cf. *La brèche* N°10) et contre les revenus minimaux des personnes handicapées ainsi que faveurs fiscales aux nan-

dis. La mobilisation sociale sur les lieux de travail permet aussi de renforcer les conditions permettant de gagner des batailles sociales, y compris lors de consultations populaires.

Deuxièmement, réunir 15'000 signatures de salarié-e-s de la fonction publique (sur 25'000 concernés) se prononçant contre la suppression du statut de fonctionnaire n'allait pas de soi, tant la démolition est perceptible parmi le personnel, après les renoncements successifs à la lutte à la fin du printemps 2004. L'augmentation constante de la charge de travail, la caporalisation rampante des rapports de travail, le stress sont autant de facteurs qui accentuent cette démobilité. Le succès de cette pétition manifeste la persistance d'un refus, restant pour l'heure diffus, de la remise en cause, par la majorité de droite du gouvernement et du parlement, d'un statut – celui de fonctionnaire – qui a fortement déterminé, jusqu'à maintenant, les conditions de travail du personnel des collectivités publiques. Malgré la propagande, distillée par les hiérarchies et légitimée par les médias – en particulier la Radio Suisse Romande – présentant toute protection contre les licenciements (donc le statut de fonctionnaire) comme dépassée et surannée.

Cependant, ce succès ne peut pas être isolé de la faiblesse de la mobilisation du 21 avril. «Où sont les autres?», se demandait, dépitée, une camarade, puisque sur les 15'000 signataires, moins de 500 avaient rejoint la manifestation.

On pourra, comme l'ont fait certains, escamoter le problème en prétendant qu'il ne s'agissait pas d'une manifestation, mais d'une délégation devant remettre la pétition. De telles arguties ne cacheront pas longtemps les réalités. Là où le personnel a été réuni par les organisations syndicales, il a répondu à l'appel et s'est organisé pour être dans la rue. Mais, en nombre d'endroits, le fossé s'est creusé

entre les syndicats et ce même personnel. Pour une part, ce fossé résulte du fait que des couches significatives de salarié-e-s identifient de plus en plus les syndicats aux institutions: «Tous pourris», entend-on dire. Mais ce fossé est aussi la conséquence de l'accroissement de la charge de travail, de la flexibilisation des horaires, du renforcement des pouvoirs des hiérarchies, de la complexification du travail, de l'éclatement des services en de multiples lieux ce qui rend toujours plus difficile, faute de temps et d'énergie, la participation aux activités syndicales sur les lieux de travail. C'est pour cela que la campagne pour la défense du statut de fonctionnaire se doit d'être doublée de revendications portant sur les salaires, les horaires, la santé au travail.

Les syndicats de la fonction publique genevoise sont aujourd'hui devant un choix majeur. Soit ils s'accroissent des rapports de force existants – ou, du moins, présumés tels – et cherchent, en vain, à sauver les meubles avec des compromis parlementaires. Ils se discréditeront alors encore un peu plus aux yeux des salarié-e-s. Soit ils se battent pour la défense intransigeante des intérêts des salarié-e-s de la fonction publique et ils deviennent réellement l'outil au service de leur mobilisation. Pour cette seconde option, qui est la nôtre, les 500 du 21 avril seront essentiels.

## ABONNEZ-VOUS!

Avec ce numéro 12, l'abonnement d'un grand nombre de lectrices et lecteurs de *La brèche* arrive à échéance. Ils et elles recevront ces prochains jours un courrier les invitant à renouveler leur abonnement. Merci pour leur soutien!

# NON à la forteresse Schengen/Dublin

En vue du 5 juin, socialistes, Verts et pontes syndicaux sont devenus de zélés propagandistes des accords de Schengen/Dublin. L'Europe policière et forteresse? Volatilisée! Un retour à la réalité s'impose. Interview avec Nils de Dardel.

Le Parti socialiste suisse (PSS), les Verts, l'Union syndicale suisse (USS) sont, avec économistes, les plus fidèles alliés du Conseil fédéral pour appeler à voter Oui, le 5 juin, à l'adhésion de la Suisse aux accords de Schengen/Dublin. Pour la cause, ces adeptes de l'«eurobeat-attitude» «découvrent» chaque jour de nouvelles vertus à Schengen/Dublin, qui n'auraient plus rien à voir avec une Europe policière et se barricadant face aux migrations. Le merveilleux cadeau offert à la place bancaire helvétique – pour la première fois, un traité international reconnaît le secret bancaire suisse – ne les chiffonne pas davantage. Pour revenir à la réalité du contenu de ces accords (cf. également notre dossier pp.6-7), **La brèche** s'est entretenue avec Nils de Dardel. Nils de Dardel, juriste, a été Conseiller national du Parti socialiste de 1991 à 2003. Il a démissionné du PS fin décembre 2004. A cette occasion, Nils de Dardel a notamment invoqué les positions du PS à propos des accords de Schengen/Dublin et plus généralement des questions de police, de sécurité et des libertés fondamentales, individuelles et collectives.

**Dans les années 90, les accords de Schengen/Dublin étaient le symbole de l'Europe forteresse et policière. Aujourd'hui, le Parti socialiste suisse (PSS), les Verts et les syndicats soutiennent l'adhésion de la Suisse à ces accords. Schengen et Dublin ont-ils été améliorés?**

Nils de Dardel – Non. Il y a peut-être même une aggravation de la dimension forteresse: avec l'élargissement de l'Union européenne (UE), le contrôle de ses frontières extérieures sera renforcé.

Prenons Schengen: il prévoit qu'à l'intérieur du territoire européen il n'y a en principe plus de contrôle d'identité aux frontières des Etats. Ce qui est plutôt une mesure d'ouverture. Mais le pendant est un renforcement des contrôles à l'intérieur de chaque pays. Les contrôles d'identité aléatoires, sans soupçon d'infraction, sont en pleine expansion. C'est ce qui attend la Suisse si elle adhère à Schengen. Les autorités fédérales et cantonales l'ont annoncé.

Certes, les contrôles d'identité sans soupçon d'infraction existent déjà en Suisse. Mais cela se passe en dehors d'un cadre légal strict. Le cadre légal veut qu'il n'y ait pas de contrôle d'identité sans que le policier ait, en se basant sur des éléments suffisamment objectifs, des raisons de penser que

la personne est dangereuse, ou qu'elle est en infraction.

L'adhésion à Schengen risque par conséquent d'aggraver la présence policière et les contrôles d'identité. Un contrôle d'identité, ce n'est pas seulement le fait de devoir montrer ses papiers dans la rue. C'est aussi pouvoir être emmené au poste de police et être privé de liberté durant quelques heures. C'est beaucoup moins anodin qu'il n'y paraît.

**Que rétorquent les Verts et les socialistes à ces arguments?**

Les Verts et le PSS, dans un bel ensemble, prétendent que ce discours est incompréhensible pour les gens et que seule la propagande de l'UDC passe sur ce sujet. Voter contre Schengen et Dublin reviendrait donc à voter contre l'Europe. Cette opinion est, à mon avis, complètement dénuée de pertinence.

Admettons que l'on souhaite l'adhésion de la Suisse à l'UE. C'est mon cas: je souhaite cette adhésion afin que la gauche syndicale et politique rejoigne le combat de nos camarades dans toute l'Europe et que, par consé-

quent, nous agissions dans le même cadre. Mais Schengen/Dublin n'est pas du tout un pas en direction d'une adhésion à l'Europe. L'UE n'a pas demandé à la Suisse d'adhérer à Schengen/Dublin. C'est une demande de la Suisse, très politique. Le Conseil fédéral pensait qu'en adhérant à ce qu'il y a de plus sécuritaire, il lui serait plus facile de «vendre» les Bilatérales à l'opinion publique. Il y a aussi une obsession du Conseil fédéral à renforcer au maximum la collaboration policière avec les Etats européens.

**Il n'y a pas l'ombre d'une pression européenne sur la Suisse pour qu'elle modifie sa pratique et devienne plus généreuse envers les réfugiés.**

L'accord de Dublin restreint donc très fortement la possibilité pour les requérants d'asile de déposer leur demande dans le pays où ils ont le plus de chances de l'obtenir. Or les chances d'être reconnu comme réfugié sont très différentes selon les pays. Un seul exemple: les Tchétchènes qui demandent l'asile en Autriche sont presque certains de l'obtenir. Par contre, ils n'ont pratiquement aucune chance s'ils s'adressent à la Slovaquie voisine. Les restrictions imposées par Dublin au choix des requérants d'asile ne représentent donc pas une extension de leurs droits. Est-ce qu'en adhérant à Dublin la Suisse sera obligée d'améliorer sa pratique du droit d'asile ou de renoncer aux nouvelles restrictions débattues par les Chambres? Pour



La forteresse européenne – ici l'île de Lampedusa en Italie – ne cesse de renforcer son dispositif de fermeture, et les accords de Schengen/Dublin participent de cette régression.

## BRÈVES

### Retraites: en route vers nulle part

L'Union syndicale suisse (USS) se prépare à repartir en campagne sur les retraites. Son assemblée des délégué-e-s du 9 mai doit lancer une initiative.

En 2002, le Congrès de l'USS avait décidé la constitution d'un groupe d'«experts» pour élaborer des projets augmentant de manière significative les rentes AVS et renforçant le système de répartition (comme l'AVS) par rapport à celui fondé sur la capitalisation (2<sup>e</sup> pilier). Le groupe d'experts a rendu public son rapport le 4 avril dernier. Il est intitulé: «Enfin des rentes suffisantes pour vivre: renforcer le 1<sup>er</sup> pilier – Fr. 3 000.– de rentes pour toutes et tous». Voilà un intitulé qui suscite l'intérêt. Mais ceux de l'USS sont ailleurs. Elle a annoncé, le jour même de la présentation de ce rapport, qu'il serait rangé dans un tiroir. Pour les dirigeants du mouvement syndical suisse, la priorité c'est une nouvelle initiative pour la retraite flexible. Dès 62 ans. Le diable, comme à son habitude, se loge dans les détails. Ainsi le projet d'initiative ayant circulé entièrement, sans en avoir l'air, la fixation de la retraite «normale» pour toutes et tous à 65 ans. Un petit pas en direction de Couchepin. De plus, il faudrait être «actif», ou être arrivé en fin de droit, pour avoir droit à la retraite anticipée. Qu'en sera-t-il des femmes ayant interrompu volontairement plus tôt leur vie professionnelle, des salarié-e-s vidés dans la cinquantaine et n'ayant plus trouvé de travail? Sans oublier cette question: comment prendre une retraite anticipée à 62 ans, même avec une rente AVS pleine, si celle-ci est totalement insuffisante pour vivre et que le complément du 2<sup>e</sup> pilier n'est pas à la hauteur?

On est ainsi renvoyé au rapport d'«experts». Nous reviendrons en détail sur son contenu. Pour l'heure, un éclairage sur sa revendication phare: Fr. 3000.– de rentes pour toutes et tous.

On ne peut, a priori, qu'approuver cette exigence minimale. Mais comment y parvenir? C'est ici que les choses se gâtent. Les «experts» ont voulu faire «réaliste», c'est-à-dire «peu coûteux» (pour qui, au fait?). Le résultat est tout simplement peu crédible. Les experts proposent en réalité de porter la rente minimale AVS à seulement Fr. 1500.– (Fr. 1075.– actuellement). L'augmentation de la rente maximale est encore plus limitée: Fr. 2500.– (Fr. 2150 aujourd'hui). Et les fameux Fr. 3000.–? Ils seraient garantis par les compléments du 2<sup>e</sup> pilier et, si nécessaire, par des prestations complémentaires, dont le versement deviendrait automatique. Simultanément, les cotisations et les prestations du 2<sup>e</sup> pilier diminueraient un peu. Les effets pervers de ce bricolage sont manifestes. Il n'améliorerait pas la situation d'une part importante de retraités ne roulant pas sur l'or. En particulier de celles et ceux dont les revenus sont voisins de ce seuil de Fr. 3000.– Pas idéal d'un point de vue social.

Ni pour convaincre. Plus grave encore: ce modèle laisse intact, pour l'essentiel, le 2<sup>e</sup> pilier: mais, en même temps, son aménagement «réaliste» des rentes pourrait très bien rencontrer les intérêts d'un secteur bourgeois, qui a une vision lui: «Si le premier pilier était un peu plus fort, le 2<sup>e</sup> pilier pourrait être réduit et libéralisé», explique Finanz und Wirtschaft, proche des milieux d'affaires et des assurances, dans son édition du 6 avril. C'est-à-dire que la prévoyance professionnelle pourrait être débarrassée du taux d'intérêt minimum et du taux de conversion légal, pour devenir un terrain encore plus intéressant pour les assurances privées. Ce n'est pas en bricolant dans le cadre des contraintes imposées par le système que l'on tracera une perspective répondant aux besoins des retraités: l'USS nous en offre une nouvelle illustration, dont on aurait pu se passer.

### Dumping?

Georg Milbradt, ministre président CDU du Land de Saxe (Dresde, Leipzig), répond aux questions du quotidien zurichois NZZ (12.4.2005). Son message est limpide: «Nous avons besoin de nouvelles structures salariales à l'Est [de l'Allemagne]. [...] Dans certains secteurs, on ne peut créer des emplois que si les salaires versés sont inférieurs aux niveaux actuels. [...] Nous ne pouvons faire face à la concurrence salariale de l'Europe de l'Est que si nous acceptons une forte adaptation de l'échelle des salaires. La concurrence salariale ne commence qu'à faire sentir ses effets...» Sa réponse: une baisse des salaires compensée par des aides sociales. Le modèle du *workfare*. Qui peut croire que la Suisse sera à l'abri de telles évolutions? Si l'on veut tracer une autre voie, il serait temps de regarder la réalité en face.

L'UE, par contre, ne voulait pas de cette adhésion parce qu'elle avait peur que la Suisse demande des exceptions. Et c'est ce qui s'est passé avec le secret bancaire. Tout ce qui concerne la fraude fiscale en matière d'imposition directe échappe à Schengen/Dublin: c'est une exception monumentale! La situation est différente pour l'imposition indirecte, qui fait l'objet d'un autre accord bilatéral, sur la fraude. Le secret bancaire en lien avec l'imposition directe, c'est un tabou pour les autorités et la place financière suisse. Il a été mis en place dans les années 20 pour permettre à des capitaux étrangers de venir clandestinement en Suisse et d'échapper à leurs fisco nationaux. Schengen est le premier traité inter-

national qui reconnaît le secret bancaire suisse. Le Conseil fédéral et les banques suisses ont bien joué et Schengen représente un gros cadeau fait à la place financière suisse.

**Schengen est le premier traité international qui reconnaît le secret bancaire suisse. C'est un gros cadeau à la place financière suisse.**

Pour défendre Schengen, on plaide à gauche et parmi les Verts l'importance de lutter contre le crime. Comment? En

faisant une gigantesque exception en faveur du secret bancaire, qui sert à couvrir certains des crimes qui coûtent le plus cher à la société comme la corruption, les grandes escroqueries internationales, les crimes mafieux et le blanchiment d'argent?

**Qu'en est-il du Système d'information Schengen (SIS)?** *Micheline Calmy-Rey ou Hanspeter Thür, préposé à la protection des données, assurent que la protection des données devrait quasiment sortir renforcée de l'adhésion à ce dispositif?*

C'est une plaisanterie. Ce qu'il y a de redoutable avec le SIS, c'est le fait que c'est un fichier de police à l'échelle de tout un

continent. C'est une banque de données de type Big Brother, où sont récoltées toutes sortes de données sur des personnes qui n'ont commis aucun délit grave mais qui sont, du fait d'irrégularités administratives, indésirables dans un pays. Selon la statistique la plus récente, il y a dans ce fichier, sur 100 personnes enregistrées, 1,5 personne recherchée pour être arrêtée, qui a donc commis, ou qui est soupçonné d'avoir commis, quelque chose de grave.

Est-ce que les règles en matière de protection des données applicables aux fichiers de police sont respectées? Probablement. Mais qu'est-ce que cela signifie? La première règle fondamentale en matière de protection des données réside dans la garantie

donnée aux personnes fichées de pouvoir accéder au dossier qui les concerne. Or cette règle n'existe jamais en matière de fichiers de police. Dans tous les Etats.

**Un demi-million d'immigré-e-s résidant en Suisse et non ressortissants des pays de l'UE ont besoin de visas pour passer sur le territoire français, allemand, etc. L'insertion de la Suisse dans l'espace Schengen leur faciliterait la vie?**

C'est exact qu'il y a aujourd'hui de nombreuses personnes qui ont besoin de tels visas et qui doivent consacrer beaucoup de temps à leur obtention. Mais, avec Schengen, il faut mettre dans la

balance ce désagrément réel et le désagrément potentiel, mais qui pourrait devenir de plus en plus fréquent, d'être arrêté dans la rue et de devoir passer plusieurs heures dans un poste de police. Je pense qu'il est plus important de protéger les personnes face à ce deuxième type de «désagrément», même s'il est moins fréquent. C'est-à-dire qu'un désagrément administratif est moins grave qu'une atteinte aux libertés personnelles. De plus, il serait parfaitement envisageable de trouver des solutions administratives pour faciliter la vie des personnes concernées par ces demandes de visas, sans recourir à une adhésion à Schengen/Dublin.

# Tessin: une initiative du MPS bouscule la «concertation sociale»

L'initiative fiscale lancée au Tessin par le Mouvement pour le socialisme (MPS) sera soumise au vote le 8 mai. Elle provoque un important débat politique et social.



MATTEO PORETTI

Décembre 2003: les enseignants du Tessin font grève durant un jour, pour protester contre les plans d'austérité du gouvernement cantonal. Des milliers de salarié-e-s d'autres secteurs se joignent à leur lutte. C'est dans ce contexte que le MPS-TI décide de lancer son initiative «1 soldo ci sono» (Il y a l'argent). Elle s'attaque à ce qui est le cœur de la politique du gouvernement cantonal depuis des années: une défiscalisation systématique du capital combinée avec des coupes brutales dans les services publics cantonaux.

## Dans le sillage d'une grève

Depuis la seconde moitié des années 90, les autorités tessi-noises ont fortement réduit la contribution fiscale des entreprises, dans un contexte de compétition internationale et nationale croissante au moins-disant fiscal (cf. *La brèche* N°11). Le taux d'imposition du capital social des entreprises est passé par étapes de 3% en 1997 à 1,5% début

2003. L'imposition des bénéfices a reculé, elle, de 13% en 1998 à 9% dès 2000. Ces contre-réformes fiscales ont fait du Tessin un des cantons les plus avantageux pour les entreprises. Si l'on prend une moyenne de 100 pour la Suisse, la charge fiscale des personnes juridiques y est passée de 121,9 en 1995 à 93,4 en 2003. En 2003, ces cadeaux fiscaux ont représenté un manque à gagner évalué entre 227 et 240 millions de francs, sur un total de 1,214 milliard (-20,5%) de recettes fiscales.

Parallèlement, les coupes budgétaires se sont succédées. Le budget 2005 prévoit ainsi une diminution des dépenses de 120 millions de fr. Quelque 60 millions de nouvelles entrées (35 millions seulement sont réellement de nouvelles recettes) sont aussi budgétées. Ces mesures seront appliquées durant la période 2005-2007. Les salarié-e-s de la fonction publique et les services publics sont dans le collimateur. En 3 ans, le personnel diminuera de 8%. Les salaires des fonctionnaires baisseront de 4% à 6%. Ce plan d'austérité a été

élaboré et accepté par tous les partis gouvernementaux et par les syndicats, au nom de la «concertation sociale».

L'initiative du MPS indique la possibilité d'une autre perspective, en proposant une mesure simple: rétablir les taux d'imposition des sociétés valables en 1997, soit un impôt sur les bénéfices de 13% et un impôt sur le capital de 3%. Cela permettrait d'enranger des recettes supplémentaires d'environ 166 millions de fr. (91 au niveau du canton et 75 au niveau des communes). Et donc de poser différemment la question de l'avenir des services publics et des conditions de travail.

## Démonter l'argumentaire néo-libéral

Face à cette proposition, la droite et le patronat martèlent un argument: la défiscalisation du capital serait indispensable pour relancer la machine économique, favoriser les investissements, créer des emplois, augmenter ainsi la richesse produite et donc, au bout du compte, consolider les recettes de l'Etat.

L'initiative du MPS a permis de mettre en évidence le caractère mensonger de cette argumentation. Deux séries de données, parmi de nombreuses disponibles, l'illustrent. Au Tessin, le taux de chômage est passé entre 1995 et 2000 de 6,7% à 3,1%. Durant la même période, le taux d'imposition des sociétés a baissé de 1% pour les bénéfices (de 13 à 12%) et de 1% pour le capital (de 3% à 2%). De 2000 à 2004, le chômage est reparti à la hausse, de 3,1% à 4,5%. Or, au même moment, la baisse du taux d'imposition des personnes juridiques s'est accélérée (de 12% à 9% sur les bénéfices et de 2% à 1,5% sur le capital). Pas trace du cercle vertueux annoncé par les tenants du moins-disant fiscal. La situation du secteur bancaire tessinois est encore plus parlante. Selon les chiffres fournis

par le Conseil d'Etat, le produit des impôts du secteur bancaire a chuté de 91,2 millions en 1999 à 47,9 en 2002. La baisse se poursuit en 2003. Simultanément, le secteur bancaire a supprimé 10% environ de ses places de travail (700). Ces données illustrent le fait que les 227-240 millions de cadeaux fiscaux faits aux entreprises n'ont nullement contribué à une relance des investissements productifs et à la création d'emplois. Ils ont servi à enfler la marge bénéficiaire de grandes sociétés principalement ainsi que les dividendes qu'elles servent à leurs actionnaires.

## Le piège de la «concertation sociale»

L'initiative du MPS a également ouvert le débat, à partir d'une proposition concrète et modeste (revenir aux taux d'imposition des sociétés valables en 1997), sur ce que peut être une réponse de gauche à la politique de démantèlement des services publics portée par la droite et revendiquée par les milieux patronaux.

**L'initiative du MPS propose de rétablir les taux d'imposition des sociétés valables en 1997. Pour poser différemment la question des services publics et des conditions de travail.**

Fin 2003, la majorité de droite du Conseil d'Etat avait imposé sans consultation un premier budget d'austérité, provoquant une forte réaction du personnel et le lancement de quatre référendums, dont deux ont gagné en votation. Elle a alors décidé de ne pas répéter

cette «erreur». Et de miser sur la «concertation» avec tous les partis politiques (PS compris) et les syndicats. Elle a également repris l'idée d'une «symétrie des sacrifices», en réalité de fortes coupes budgétaires accompagnées de maigres et temporaires recettes supplémentaires.

Cela a suffi pour que le Parti socialiste (PS) et les syndicats voient là un «grand tournant» et entrent dans le jeu. Le résultat de cette «concertation sociale»: 120 millions de fr. de coupes définitives dans les dépenses sociales et 35 millions de nouvelles recettes fiscales, pour une période limitée à trois ans. Et, surtout, un blocage de toute mobilisation collective pour s'opposer à ces attaques.

L'initiative du MPS est cependant venue troubler ce bel agencement. Elle indique qu'une autre politique est possible. Progressivement, elle a rallié des appuis de plus en plus larges. Le syndicat UNIA s'est engagé rapidement du côté de l'initiative, avec un mandat des militant-e-s de mener une campagne active. Le Syndicat de la Communication en a fait de même, suivi par l'Union syndicale du Tessin. L'initiative a aussi gagné du terrain au sein de la population et dans des secteurs de salarié-e-s de la fonction publique. L'agressivité patronale et de la droite témoigne de cet écho.

Dans cette situation, le PS, représenté au Conseil d'Etat par Patrizia Pesenti, a d'abord choisi de voler au secours de la «concertation sociale». Il a annoncé son opposition à l'initiative et sa volonté de gagner ses «partenaires» gouvernementaux à un contre-projet au texte du MPS: les recettes fiscales supplémentaires du budget 2005 (35 millions de fr.) ne devraient pas être limitées à 3 ans, mais rester en vigueur jusqu'à ce que les comptes cantonaux retrouvent leur équilibre. Selon Manuele

Bertoli, le président du PS-TI, renoncer à un contre-projet serait «une grave erreur, au moins aussi grave que le lancement de l'initiative du MPS» (*Corriere del Ticino*, 28.1.05).

Le 18 mars dernier, le PS a présenté devant le Grand conseil son contre-projet. Il a plaidé que «la situation financière du Canton, qui souffre de sérieux déséquilibres, mérite une approche moins idéologique, moins unilatérale et moins conflictuelle» (*Corriere del Ticino*, 18.3.05). Mais la droite et le patronat ont balayé cette proposition. Dès lors, fin mars, le comité cantonal du PS se ralliait lui aussi à l'initiative du MPS, qu'il traitait il y a peu encore de «grave erreur».

Quel que soit le résultat de la votation du 8 mai, l'initiative «1 soldo ci sono» a donc permis d'indiquer qu'une alternative est possible à la prétendue politique de «concertation sociale». Cela exige un combat déterminé contre les fausses évidences assénées pour justifier les contre-réformes – comme l'argument que le moins-disant fiscal a pour but d'encourager les investissements et la création d'emplois – et auxquelles la gauche gouvernementale et de larges secteurs des directions syndicales ont adhéré. Cela implique aussi de miser sur les capacités de mobilisation collective des salarié-e-s. Le MPS-TI poursuivra ce combat ces prochains mois.

## SOLIDARIETA.CH

Pour davantage d'informations, en italien, sur cette initiative, comme sur les autres combats du MPS, le site de *solidarietà*, le bimensuel du MPS-TI.

# Ouvertures: les shops fraient la voie aux géants de la distribution

**Fribourg:** la votation du 5 juin, provoquée par le référendum du MPS, se limite formellement à un élargissement des heures d'ouverture des kiosques et des magasins liés à une station d'essence. En réalité, l'enjeu concerne l'ensemble des salarié-e-s.



Fribourg, dimanche 10 avril: le MPS lance sa campagne pour un NON le 5 juin à des ouvertures prolongées des magasins liés aux stations d'essence, en bloquant l'accès à un shop.

GUY ZURKINDEN

La grande distribution est marquée par une concurrence à couteaux tirés, qui « a fortement durci la lutte des prix et de l'image, notamment chez les grands distributeurs » et « plombe les ventes et les marges et accélère la concentration au sein du secteur » (UBS Outlook, 1/2005). L'arrivée des « cas-seurs de prix » Aldi et Lidl sur le marché suisse fait partie de ce durcissement. « Il y aura de la casse », prédit E. Amsellem, directeur de la coopérative Migros NE-FR (La Liberté, 21.3.05).

**« Au début j'étais contente d'avoir un travail, mais ce qui se passe, c'est simplement inhumain. Seuls la marchandise et le client comptent. » (Une salariée de Lidl)**

La libéralisation des heures d'ouverture se fera dans ce contexte. Ce sont les salarié-e-s qui en feront les frais. Un salarié du groupe allemand Lidl résume concrètement ses conséquences: « Lidl a étendu ses horaires d'ouverture, mais pour ces heures en plus il n'a pas engagé de nouveau person-

nel. Le temps de travail supplémentaire est réparti entre les travailleurs déjà présents. On reste payés seulement depuis 7h du matin, mais on commence à 6h, pour pouvoir faire tout le travail. C'est la même chose le soir: on est payé jusqu'à 20h, mais on travaille souvent jusqu'à 20h45, des fois jusqu'à 21h30. » (Schwarzbuch Lidl, édité fin 2004 par le syndicat ver.di)

« Au début j'étais contente d'avoir un travail, mais ce qui se passe, c'est simplement inhumain. Seuls la marchandise et le client comptent, la caissière ou l'employée n'est qu'une bête de somme. Les menaces font partie du quotidien. On n'a pas le droit d'être malade. » Ces conditions de

travail en vigueur chez Lidl requièrent bien de devenir la norme. Toutes et tous les salarié-e-s travaillant pour la branche seront touchés: producteurs, fournisseurs, transporteurs.

La libéralisation a pour but d'augmenter les profits des grands distributeurs. Elle leur permet d'augmenter leurs parts de marché. Et d'adapter le temps de travail des salarié-e-s à ces changements, en l'intensifiant et en leur demandant d'être disponibles en tout temps pour le patron, qu'il importe le jour et l'heure.

## Un effet boule de neige

La généralisation du travail du soir et du dimanche ne s'arrêtera pas aux magasins. Comme

le note une étude de la Confédération, la libéralisation – et sa conséquence, la mise à disposition sans limites du travailleur à son patron – « constitue également la conséquence d'un assouplissement général des horaires de travail » (Revue de politique économique, août 1998).

Dans tous les secteurs, les limites mises au temps de travail volent en éclats. Le patronat en redemande. Pour lui, les salarié-e-s doivent travailler toujours plus: le soir, la nuit, le dimanche s'il le faut. Il pousse donc au démantèlement des dernières limites mises à l'exploitation des travailleurs. La Loi sur le travail – qui met quelques garde-fous – est vidée de sa substance. Les Conventions collectives de travail (CCT) sont aussi attaquées. Le but: faire travailler les sala-

rié-e-s plus, en bloquant ou en baissant les salaires. Après les salarié-e-s de la grande distribution, c'est l'ensemble des salarié-e-s qui se verront imposer des horaires de travail sans limites.

## La précarité explose... avec les profits

La mise sous pression toujours plus grande des salarié-e-s s'accompagne d'une explosion de la précarité. En 2004, on comptait en Suisse: 378'000 salarié-e-s en situation de sous-emploi; 231'000 travailleurs à plein temps ne gagnant pas assez pour subvenir à leurs besoins et 553'000 personnes vivant dans la pauvreté. Le nombre de sans-emplois augmente aussi: 228'701 demandeurs d'emplois en février 2005 (chiffres du Seco). La précarité se généralise.

De l'autre côté de la barrière (du capital): « En Suisse, toutes les 27 sociétés cotées au SMI [l'un des indices de la bourse suisse] ont été bénéficiaires en 2003 et les prévisions pour 2004 sont excellentes ». « C'est le festival des profits », dont « les actionnaires sont les premiers bénéficiaires grâce à de généreux dividendes » (Le Temps, 22.1.05). Marcel Ospel, patron de l'UBS, a profité de l'occasion pour arrondir son salaire à 21,3 millions de fr. pour 2004...

Flexibilité, dégradation des conditions de travail et de salaire et précarité vont de pair. Elles sont la conséquence d'une exploitation des salarié-e-s toujours plus brutale... au profit de quelques détenteurs de capitaux qui voient leurs revenus exploser.

## Les «shops», une affaire en or

Les plus gros propriétaires de shops (de plus de 50m<sup>2</sup>) en Suisse sont: **Total:** 713 shops; **Shell:** 118; **BP:** 94; **Coop:** 103; **Esso:** 87; **Migrol:** 75 (Union Pétrolière, 1.1.2005). Ce sont donc les entreprises pétrolières multinationales et les deux géants de la grande distribution suisse. Pour ces groupes, les «shops» ont un double avantage:

- « On vend nettement plus de carburant aux stations-service avec de plus grands shops qu'à ceux qui n'en ont aucun ou qui disposent d'une surface plus petite. Cette constatation reflète l'importance dominante

des shops de stations-service dans la concurrence que se livrent les fournisseurs de carburants. » (Communiqué de presse de l'Union Pétrolière, 24.2.2005)

- Les shops sont très rentables. Entre 1995 et 2004, les ventes de produits Coop dans les stations-service (Coop Pronto) ont passé de 24 à 290 millions de fr. En 2004, pour la première fois, les 5 plus grandes chaînes de magasins possédant des shops engrangent plus de bénéfices en vendant des biens de consommation courante que de l'essence.

## Le marché de dupes des directions syndicales

En septembre 2004, les directions syndicales d'Unia, de Syna et de la FCTA refusaient de combattre dans le canton de Fribourg l'ouverture des shops le soir et le dimanche. Selon eux, la conclusion d'une convention collective de travail (CCT) pour les employé-e-s des shops justifiait ce choix. Cette attitude tranche avec leurs déclarations précédentes. Trois mois auparavant, le syndicat Unia proclamait pompeusement: « Libéraliser les heures d'ouverture des magasins, c'est violer la loi sur le travail, bafouer la volonté du peuple et des salariés, précariser les conditions de travail, menacer la santé des employés et tuer le petit commerce. » (Événement syndical, 23.06.04) En quelques semaines, les directions syndicales ont remis leurs beaux discours et cédé à la principale revendication... des patrons!

## Un piège qui rapporte aux patrons

A deux reprises déjà (1996 et 2003), les patrons de la vente ont échoué en votation populaire dans leur tentative de faire travailler les salarié-e-s le soir et le dimanche. Pour arriver à leur fin, ils ont décidé d'emprunter une autre voie: proposer un « deal » aux directions syndicales, en échangeant une CCT – la plus vide possible – contre la libéralisation des horaires d'ouverture. Le calcul était juste: alléchées par la possibilité de faire main basse, sans effort, sur le « marché » syndical du personnel des shops, lesdites directions syndicales ont capitulé sans combattre. Pourtant, un tel accord ne peut être qu'un piège pour les salarié-e-s. Du point de vue des employé-e-s, la question du temps de travail est un des enjeux les plus importants. Elle détermine de manière fondamentale les conditions de travail et le mode de vie familial et social. Le refus du travail

du soir et du dimanche aurait donc dû constituer – avec la question salariale – l'axe principal de revendication des syndicats lors des négociations. D'autant plus qu'ils pouvaient se prévaloir d'une double légitimité populaire!

## L'arnaque de la CCT

Les «syndicalistes» n'ont pas seulement renoncé sur la question du travail du soir et du dimanche. Pour le reste, la CCT signée ne contient aucune protection pour les salarié-e-s.

**« Cette CCT correspond à ce que nous faisons déjà avant. Nous aurons juste les frais d'administration qui augmenteront. » (J. Schopfer, « patron des patrons » de shops)**

Le temps de travail serait annualisé: au gré du patron, les salarié-e-s devraient alterner des semaines exténuantes et des périodes allégées... qu'on ne connaît qu'au dernier moment! Impossible, dans ces conditions, de s'organiser pour une vie sociale ou de famille. Les semaines de travail pourraient dépasser les 50 heures. Sauf exception, les heures supplémentaires ne seraient pas compensées. Il n'y aurait pas de supplément pour le travail du soir, sauf si un-e salarié-e travaille 4 soirs par semaine... en moyenne sur un mois. Et encore, ce n'est que le temps dépassant 16 soirs par mois qui serait compensé, à 25% seulement! Même le droit au week-end n'existerait pas: la CCT prévoit que le salarié-e-s n'aurait droit qu'à deux jours de congé consécutifs par mois, sans obligation que

cela coïncide avec un week-end. Seul-e-s les salarié-e-s travaillant à 70% ou plus auraient droit à un salaire mensuel fixe. Tous-tes les autres pourraient être payé-e-s à l'heure.

Bref, cette CCT ne protégerait pas vraiment les salarié-e-s. John Schopfer, « patron des patrons » de l'AFEMS (Association fribourgeoise des exploitants de magasins de stations-service) l'a compris: « Je suis très satisfait que tout le monde soit logé à la même enseigne. Cela dit, cette CCT correspond à ce que nous faisons déjà avant. Nous aurons juste les frais d'administration qui augmenteront. » (La Liberté, 17.09.04)

## Conséquences pour toute la vente

En acceptant la libéralisation des heures d'ouverture des shops le soir et le dimanche, les syndicats signataires de la CCT (Unia, FCTA, SYNA) ne précarisent pas seulement les conditions de travail des employé-e-s des shops. Ils ont aussi ouvert une brèche dans laquelle va s'engouffrer l'ensemble du secteur de la vente. Le 21 mars, les grands distributeurs – Manor, COOP, Carrefour, Avry-Centre... – ont annoncé leur intention de conclure eux aussi une CCT... et de faire campagne pour la Lcom! Il n'y a pas de doute: la prochaine revendication des patrons sera de faire travailler l'ensemble des salarié-e-s de la vente le soir et le dimanche.

## N° SPÉCIAL DE La brèche

Le MPS Fribourg a édité un numéro spécial de **La brèche** consacré à ce sujet. Pour en obtenir des exemplaires: écrire à MPS, case 961, 1700 Fribourg 1, ou mps-fribourg@bluemail.ch



# Constitution européenne: les

Le référendum du 29 mai en France a permis la confluence de luttes sociales et de la contestation du type de « construction européenne » qu'incarne un Traité constitutionnalisant le capitalisme.

## DOSSIER

Le référendum du 29 mai en France sur la Constitution européenne a ouvert un débat sans précédent sur le contenu social, économique et politique de la « construction européenne » mise en œuvre par l'Union européenne (UE). Pour la première fois est ébranlé le faux dilemme – pour ou contre l'Europe – qui a servi durant des années à étouffer le débat politique et social. De plus, une confluence réelle se profile en France entre luttes sociales, qui se déploient encore pour l'essentiel dans un espace national, et projets sociaux et politiques, à une échelle continentale. Même si c'est, pour l'instant, essentiellement sous la forme du négatif: le refus des contre-réformes et le refus d'un texte constitutionnalisant le capitalisme. Le potentiel de crise politique résultant de cette convergence est manifeste en France, même si le résultat du vote du 29 mai n'est pas joué. Les répercussions sur le continent sont déjà manifestes. Pour éclairer ces enjeux, *La brèche* propose deux documents. D'une part, un extrait d'une prise de position de la Revue Carré Rouge. D'autre part, un entretien avec **Léon Crémieux**, membre de la direction nationale de la LCR (Ligue communiste révolutionnaire).

### CARRÉ ROUGE\*

[...] Les partisans du Traité constitutionnel évitent soigneusement de parler du fondement social et du contenu économique de la « constitution » qu'ils demandent aux salariés d'approuver. [...]

### L'Union européenne, pivot de la libéralisation

Les doutes qu'une partie des salariés ont pu encore avoir au moment de Maastricht [1992] ont été levés depuis: l'Union européenne est d'abord et avant tout l'un des points d'appui majeurs sur ce continent de l'offensive mondiale du capital contre les classes ouvrières et les couches opprimées et exploitées. Elle est le principal relais en Europe des instances internationales de libéralisation et de déréglementation. Elle est le lieu où les forces pro-capitalistes se réunissent pour mettre au point les agressions contre les salariés, les chômeurs et les travailleurs immigrés que les gouvernements mettront ensuite en œuvre dans chaque pays. Le « choix stratégique » de « construire l'Europe par le marché et la monnaie », dont les défenseurs du Traité se réclament au nom du « réalisme », masque mal la réalité de ce qu'est « l'Europe »: avant tout une construction qui a puissamment aidé au basculement des rapports entre le capital et le travail aux dépens des salariés. [...]

Pour se limiter aux exemples les plus récents et les plus graves, avant de prendre la forme de projets de lois en France, la privatisation d'EDF, de la Poste, l'éclatement de la SNCF pour « l'ouvrir à la concurrence », la « réforme des retraites » pour en diminuer le montant et allonger les années de travail, ouvrant la voie aux grandes compagnies d'assurance et aux fonds de pension, ou encore la « réforme » de l'assurance maladie sont des mesures dont les lignes directrices ont toutes été préparées par les instances de l'Union européenne. Certaines décisions ont fait l'objet d'accords pris entre les membres du Conseil afin de « faire converger leurs politiques », exclusivement dans le sens libéral (par exemple de réduire le poids budgétaire des retraites et d'élargir dans les systèmes l'espace des fonds de pension). [...] D'autres décisions ont pris la forme de « directives » rédigées et publiées par la Commission européenne. Ces « directives » ont le statut de

« normes européennes », c'est-à-dire de lois qui ont une valeur juridique supérieure aux lois des pays. Le projet de directive sur la concurrence dans les services (la directive Bolkestein), que les défenseurs du Traité constitutionnel, de Jacques Chirac aux dirigeants du Parti socialiste, font soudain mine de découvrir avec grande indignation, est l'exemple même de ce que les procédures de l'Union européenne produisent depuis des années et que le Traité veut graver dans le marbre. [...]

### Constitutionnaliser le capitalisme

[...] La victoire du « Oui » donnerait le feu vert à l'intensification des politiques de libéralisation et de déréglementation. Le texte du Traité constitutionnel ne s'en cache pas. Il est même à cet égard d'une totale franchise. Voter pour la « Constitution européenne », c'est voter pour la primauté du « marché ». Puisque celui-ci n'est que l'expression neutre par laquelle le capitalisme est désigné aujourd'hui, voter pour la « Constitution européenne », c'est constitutionnaliser, et donc en quelque sorte pérenniser à jamais son existence. Plus précisément encore, c'est constitutionnaliser le cadre institutionnel d'élaboration des mesures qui introduisent une terrible concurrence entre les salariés d'Europe, propice aux affrontements futurs s'il n'y est pas mis fin.

La dimension de soutien à la primauté du « marché » qui sous-tend l'approbation du Traité, et donc le vote au référendum, est explicite. Sur ce plan, les rédacteurs du Traité constitutionnel n'ont pas avancé masqués. Le texte qu'ils ont produit est sans ambiguïté. Ainsi, très tôt dans le Traité, l'article 1.3 annonce que « l'Union européenne offre à ses citoyens [...] un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée ». Elle leur garantit « la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux » (article 1.4), celle des personnes étant cependant soumise aux dispositions policières des accords de Schengen. Telles sont les garanties, celles qui fondent les normes inscrites dans les directives (les lois) promulguées par l'Union. Pour le reste, ce sont seulement des « buts » pour lesquels l'Union « œuvre », ou qu'elle « promet » sans engagement de résultat, par exemple « la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits des enfants » ou encore, « la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité

entre les États membres » (article III.3). Un peu plus loin, le texte insiste. Ainsi, « l'action des États membres et de l'Union comporte l'instauration d'une politique économique conduite conformément au respect d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre », et encore « la définition et la conduite d'une politique monétaire et d'une politique de change unifiées dont l'objectif principal est de maintenir la stabilité des prix se font conformément au principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre » (article III.177). Par voie de conséquence, la régulation et la réglementation des marchés sont strictement réservées aux instances de l'Union. Elles sont retirées aux gouvernements des États membres, puisque l'article 1-13-1 stipule que « l'Union dispose d'une compétence exclusive dans les domaines suivants: a) l'union douanière; b) l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur ». [...]

### Schengen/Dublin validés

Les promoteurs et les défenseurs du Traité ont mis en place un régime qui dresserait nécessairement les salariés des différents pays les uns contre les autres. Mais ils ont aussi mis en place un dispositif juridique et politique qui vise à mener une politique de contrôle modulé de l'immigration permettant de pourvoir aux besoins différenciés (du manœuvre à l'informaticien ou au chercheur hautement qualifié) et fluctuants (selon la conjoncture) de main d'œuvre des entreprises. Ce dispositif est celui des accords de Schengen et de Dublin (où ils ont été complétés), dont le contenu est repris dans le chapitre IV de la Troisième partie du Traité. Voter « oui » au Traité, c'est aussi donner son aval à des dispositions qui ont deux objectifs. Elles sont bien sûr d'abord une pièce centrale du dispositif sécuritaire, liberticide dans son développement, dont l'adoption par les instances de l'Union européenne a été accélérée à la faveur des attentats du 11 septembre 2001 et de la lutte contre le « terrorisme ». L'article 1.4, qui met sur le même plan « la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux » (ce qui est profondément révélateur de la philosophie libérale qui sous-tend le Traité), cache soigneusement le fait que celle des personnes est soumise aux dispositions policières des accords de Schengen et de Dublin. Grâce au mécanisme des domaines où les décisions sont prises à la majorité qualifiée des États membres, ces accords ont été incorporés dans la « Constitution ». Celle-ci comporte notamment la mise en place d'un système intégré de gestion des frontières extérieures (III-265), ainsi qu'une gestion commune des flux migratoires (III-267) et des demandes d'asile (art. III-266). Même si référence est faite à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, son application en contredit l'esprit chaque jour. Le Traité prévoit également l'adoption de systèmes de collecte, de stockage, de traitement, d'analyse et d'échange « d'informations pertinentes » (art. III-275). [...]

Ces dispositions font aussi office de bélier contre le niveau des salaires et les droits sociaux des salariés. Depuis vingt ans, la libéralisation de l'investissement direct et des échanges, ainsi que les nombreuses mesures étatiques, nationales et intergouvernementales qui l'ont accompagnée, ont tendu vers la formation d'une « armée industrielle de réserve » mondiale où les entreprises peuvent puiser pour trouver la main d'œuvre ayant les différentes qualifications qu'elles recherchent, en commençant à aligner les salaires et la protection sociale sur le niveau des pays où ils sont les plus bas. [...] Le développement dans beaucoup de pays de l'immigration que l'on dit « clandestine » (alors qu'elle est connue de la police de façon presque parfaite) contribue autant que les délocalisations à l'alignement vers le bas des conditions de travail et de vie des salariés. La fonction de l'immigration « clandestine » est d'accélérer la soumission de pays où la résistance des salariés est encore forte, d'imposer leur intégration dans des mécanismes d'alignement des niveaux de salaires et de protection sociale vers le bas et d'aggraver de la précarité. L'immigration « clandestine » acclimatée dans les « pays d'accueil » (sic) les conditions d'exploitation du travail permises par la tendance à la mondialisa-

tion de l'armée industrielle de réserve. Les accords de Schengen et de Dublin doivent donc être combattus à l'occasion de la campagne contre le Traité. Les travailleurs immigrés n'ont pas le droit de vote. Ils sont surveillés par la police et doivent militer avec grande précaution. Ils n'en sont pas moins une composante du front des salariés dont la constitution affleure dans les luttes des précaires et des « sans droits ». Leurs luttes récentes ont comporté (Accor, Pizza Hut, MacDo, Frog, etc.) un degré d'auto-organisation plus fort encore que celles d'autres secteurs. [...]

### Le piège des « services d'intérêt général »

L'un des grands arguments de François Hollande et des hiérarques du Parti socialiste, c'est que les articles du Traité relatifs aux « services d'intérêt économique général » constitueraient l'une des grandes « avancées » du texte. On lit ainsi dans l'argumentaire pour le « Oui », d'Aubry, Hollande, Jospin ou Strauss-Kahn que « la Constitution sauvera les services publics en leur donnant, pour la première fois, une base légale ». Les laudateurs de « gauche » du Traité font comme si ces formes d'entreprise étaient

## « Le référendum cri

Quel est le contexte politique et social dans lequel se tient le référendum du 29 mai en France? *La brèche* s'est entretenu ce sujet avec **Léon Crémieux**, membre de la direction nationale de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR).

**Le débat en France sur la Constitution européenne prend une dimension majeure. Les sages donnent le NON gagnant s'accumulent. Qu'est-ce qui se cristallise à l'occasion du référendum du 29 mai?**

**Léon Crémieux** – Ce référendum est en train de cristalliser un terrain électoral un mécontentement social profond, qui prime en France depuis plusieurs années. Ce n'est pas étonnant puisque les gouvernements, de droite comme de gauche, ne sont jamais parvenus à faire le lien entre leurs mesures de répression sociale et l'Union européenne. Mais c'est une réalité qui largement sous-estimée, à droite, mais aussi par la direction Hollande du Parti socialiste.

**Les luttes sociales se succèdent depuis le début de l'année (pour la défense des 35 heures et des augmentations de salaire, lycéens). Ont-elles une dimension différente de celles – sur les retraites – pour la sécurité sociale [assurance maladie], contre la privatisation d'EDF-GDF – qui se concluent par des échecs en 2003 et 2004?**

Comme c'est le cas depuis 2 ans, ces luttes sont nombreuses mais elles restent éclatées. Certes la mobilisation du 10 mars pour la revalorisation des salaires a été massive et commode dans certains secteurs très divers du public et du privé. La question salariale prend de plus en plus d'importance, pas seulement cause de leurs blocages. Les coups portés par les gouvernements sur les retraites ou la sécurité sociale diminuent les droits collectifs et augmentent aussi les charges qui doivent être assumées individuellement. Sans oublier les augmentations des pots locaux.

Les grèves actuelles dans le privé ou la mobilisation des lycéens comme la lutte des chercheurs ou la mobilisation des salariés d'EDF-GDF en 2004, sont des mouvements sectoriels qui ont une très grande popularité. Les salariés « sentent » qu'ils ont une réponse à une politique générale, dont ils font sans frais. Ainsi, le mouvement des lycéens a été très populaire parce qu'il était perçu comme s'opposant à une nouvelle mesure de ségrégation sociale.

Mais, en même temps, les directions syndicales ont pris soin de donner aucun prolongement à la journée nationale de grève du 10 mars, alors que le mouvement allait crescendo. Un choix n'est pas étranger à l'échec du référendum.

**Le gouvernement Raffarin a fait passer en force ses projets, malgré ces mouvements de contestation, quitte à faire quelques concessions mineures pour désarmer une partie de l'opposition. Poursuit-il sur cette voie?**

Conjoncturellement, il a un peu peur de prendre des mesures trop frontales qui pourraient alimenter le NON à la Constitution. Cela explique sa concession sur le salaire des fonctionnaires, l'augmentation supplémentaire de 0,9% en 2005, qui est dérisoire par rapport aux revendications, mais qui marque un tournant. Mais c'est conjoncturel. Sur le fond, il n'y a pas de changement. Sur les 35 heures, sur le code du travail, sur les privatisations



Rome, 29 octobre 2004: la cérémonie de signature du Traité constitutionnel. Romano Prodi fait son discours. À côté, Silvio Berlusconi. Rivaux pour diriger le prochain gouvernement italien, ils sont cependant d'accord pour défendre ce texte qui constitutionnalise le capitalisme.

\* La revue Carré Rouge est notamment animée par l'économiste François Chesnais. <http://carre-rouge.org>

# raisons du NON

l'équivalent des services publics, un autre non pour désigner la même chose. C'est un mensonge auquel il faut tordre le cou !  
Ce n'est pas par hasard que le terme de « service public » ne fait pas partie du vocabulaire européen et qu'il se voit opposé celui de « service d'intérêt général ». Le service public garanti (ou garanti-sait) l'égalité de traitement des usagers, ce qui exige (ou exigeait) des systèmes de pérennisation des prix ainsi que de subventions publiques permettant de soustraire à l'activité une gestion fondée sur la maximisation du profit et l'enrichissement des actionnaires. Le service public ne peut avoir ces caractéristiques que si les entreprises qui fonctionnent selon ces principes sont des entreprises publiques, dont le capital appartient à l'Etat, et que celui-ci agit comme représentant de l'intérêt général face aux intérêts particuliers. Depuis 50 ans, et dans certains cas depuis la période du Front Populaire, les citoyens français ont bénéficié selon ces principes du gaz, de l'électricité, de la poste, du téléphone, des transports. Ces services font partie de leur vie de tous les jours. Ils ne peuvent pas s'en passer. Potentiellement ils sont un « marché captif ». C'est pourquoi ils sont si attractifs pour le capital de placement financier, d'autant plus que l'Etat y a souvent fait des investissements très importants financés par la collectivité. S'appuyant sur les mécanismes de « décision collective » au

niveau de l'Union analysés plus haut, le capital de placement n'a eu cesse de combattre pour obtenir la privatisation et la soumission aux impératifs de la rentabilité. Le Traité constitutionnel lui donne une satisfaction totale, car il permet d'achever la liquidation des services publics.  
Ceux-ci deviennent des « services d'intérêt économique général » (SIEG), des « services auxquels tous dans l'Union attribuent une valeur » (article III-122). C'est une formulation volontairement creuse et vague, dépourvue de toute valeur juridique. Le Traité constitutionnel ne leur attribue pas de valeur. Il laisse ce soin à « tous », notion inconnue du droit. L'article III-147.1 stipule que « la loi-cadre européenne établit les mesures pour réaliser la libéralisation d'un service déterminé... ». L'article III-148 recommande aux « Etats Membres de s'efforcer de procéder à la libéralisation des services au-delà de la mesure qui est obligatoire, en vertu de la loi-cadre européenne adoptée en application de l'Art. III-147 § 1... ». Mais cela ne suffit pas pour les libéraux auteurs du Traité. Ils s'acharment contre les financements publics destinés à assurer l'égalité d'accès, si seront interdits. L'article III-167.1 stipule que « sauf dérogations prévues par la Constitution [en fait il n'y en a pas, et celle-ci n'étant pas révisable, il n'y en aura jamais], sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles

affectent les échanges entre les Etats Membres, les aides accordées par les Etats Membres, ou qui bénéficient de ressources d'Etat sous quelque forme que ce soit, qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions ». Les aides et les subventions accordées par l'Etat, les régions ou les municipalités à des entreprises publiques ou d'économie mixte, à l'aide des impôts des citoyens, correspondent aux fonctions sociales critiques que ces entreprises occupent et à la solidarité entre les citoyens de différents niveaux de ressources. Une fois qu'elles sont interdites, le « combat contre l'exclusion » et la « promotion de la cohésion sociale et territoriale » annoncés dans l'article I-3.3 s'avèrent être des expressions mensongères, tout juste bonnes à être utilisées dans un scrutin plébiscitaire. [...]

## Un pouvoir concentré et inaisissable

Les démocraties représentatives ont toutes été marquées par une forte tendance au renforcement du pouvoir exécutif au dépens du pouvoir législatif. On a assisté depuis cinquante ans à un très important transfert de pouvoir et à une concentration entre les mains des gouvernements et des appareils d'Etat (la haute administration), flanqués « d'experts » chargés de préparer les lois. Les Parlements ont vu leur sphère d'initiative et leurs compétences diminuer, au point de devenir de simples « chambres d'enregistrement », voire des assemblées croupions. Dans le même temps, il y a eu sein des gouvernements et des appareils d'Etat un déplacement des moyens et des pouvoirs vers les ministères

« sécuritaires », ceux de l'Intérieur et de la Justice, et de celui qui est en « dialogue » permanent avec le capital financier, le ministère des Finances et du Budget. [...] L'architecture des institutions européennes, dont le fonctionnement est maintenant codifié dans le Traité constitutionnel, pousse ces tendances qualitativement plus loin. Ces institutions incluent les appareils d'Etat des pays membres. Elles incluent aussi une instance inconnue avant que « l'Europe » ne se construise, à savoir une Cour de justice européenne créatrice de droit, et un ensemble de règles juridiques directement applicables dans le droit interne des pays. Le mouvement de concentration du pouvoir, qui s'accroît au prix d'un transfert de compétences politiques importantes vers les instances de l'Union européenne, s'accompagne de difficultés à déterminer précisément le siège de ce pouvoir, car il est partagé entre plusieurs institutions. Les dispositions institutionnelles du Traité, combinées au rôle joué par la Cour de justice européenne, ont pour effet de donner un pouvoir que la substance sociale du Traité place au service du capital, à l'abri de l'effet des grèves et des manifestations, de votes sanction lors d'élections intermédiaires, ou même de changements de majorité d'une portée plus importante, au moins en apparence. C'est cela aussi qu'on demande aux salariés de légitimer par référendum. [...]

**WWW.ALENCONTRE.ORG**  
Le texte complet de la prise de position de Carré rouge, de nombreux autres documents sur la Constitution européenne, Bolkestein,...

## installe un mécontentement social profond... »

le  
sue à  
ationale

n'y a pas de pause et le gouvernement maintient la même orientation.

-  
on-  
it.  
féren-

### La prise de position de la CGT pour le NON, contre l'avis de la direction regroupée autour de Bernard Thibault, se combine-t-elle avec un débat plus général d'orientation syndicale ?

Le vote au sein de la CGT n'est pas le résultat du seul débat sur la Constitution européenne. La question du référendum est aussi devenue le réceptacle des mécontentements face à la manière dont la direction confédérale a géré ces deux dernières années les dossiers des retraites, de la sécurité sociale, ou de la privatisation d'EDF-GDF, de fait acceptée.

Mais, on ne peut pas pour autant dire qu'il existe au sein de la CGT, au-delà de syndicats et de réseaux de militants, une opposition nationale structurée, une alternative à l'orientation portée par la direction Thibault. Le NON à la Constitution est un événement historique; c'est la première fois que la direction confédérale est ainsi mise en minorité sur un sujet majeur. Mais il n'y aura pas, pour l'instant du moins, de suite au niveau confédéral, car il n'existe pas d'alternative.

but de  
s aug-  
e  
ites,  
ont

### Les divisions au sein du Parti socialiste sont fortes. Renvoient-elles à autre chose qu'à des stratégies différentes pour gagner la direction de ce parti et pour continuer à dominer une « gauche plurielle » ?

Oui. L'engagement de Fabius pour le NON est clairement une posture d'appareil, dans une lutte pour le contrôle du PS. Par contre, les oppositions traditionnelles du PS - Nouveau monde et NPS - sont fortement engagées dans la campagne pour le NON. On les retrouve dans les collectifs unitaires. En cas de victoire du NON, elles seront en mesure de monnayer leur place au sein du PS de manière totalement différente. Cela n'enclencherait cependant pas nécessairement une dynamique pour une stratégie politique différente. Mais, évidemment, une telle victoire ouvrirait une crise politique qui pourrait dépasser les simples stratégies de courants.

### Leur engagement pour le NON ne les a pas amenés à radicaliser leurs critiques à l'orientation majoritaire du PS ?

Non, et c'est leur point faible. Le Parti communiste est aussi dans la même situation. Gauche du PS et PC s'engagent à fond dans la campagne référendaire, avec des arguments anti-libéraux, souvent proches des nôtres. Mais, le 30 mai, ils seront renvoyés au fait que leur stratégie demeure celle d'une union de la « gauche plurielle » pour une alternance à Raffarin et à Chirac.

orce  
pro-  
osi-

### Des centaines de collectifs unitaires pour le NON se sont constitués, répondant à l'Appel des 200 lancé par la fondation Copernic. Qu'elle est leur réalité ?

C'est intéressant. Par la force des choses, ces collectifs se sont constitués à l'initiative de dirigeants politiques et sociaux connus localement. Mais, ensuite, une dynamique s'est enclenchée dans des nombreuses villes. Beaucoup de militants syndicaux, associatifs, abonnés à toutes les luttes de ces deux dernières années, s'engagent. Cela fait que la campagne rayonne très largement. Des collectifs se sont formés dans de nombreuses petites villes. On avait connu quelque chose de semblable l'année passée pour la défense de la sécurité sociale.



Les luttes sociales se sont multipliées en France ces derniers mois. Sur la photo, 80% du personnel de Carrefour Grenoble en grève, le 29 mars, lors d'une journée nationale de grève pour des augmentations salariales qui a touché 120 magasins. Une première.

### Le 29 mai peut être un vote sanction supplémentaire pour le gouvernement Raffarin, après les élections régionales et européennes de 2004 ? Est-ce que le débat évolue à propos du débouché social et politique à donner à ces sanctions ?

Peu. J'ai parlé du positionnement de la gauche du PS et du PC. Du côté de l'extrême gauche, les tentatives de construire une force alternative anticapitaliste sont pour l'instant au point mort. La LCR a lancé à plusieurs reprises des initiatives dans ce sens. Mais les partenaires organisés et intéressés sont faibles. Et nous n'arrivons pas nous-mêmes à créer une dynamique de rassemblement sur le terrain politique. Le besoin d'une alternative politique est très largement perçu par celles et ceux qui se sont engagés-e-s dans les mobilisations de ces dernières années. Mais il y a très peu de concrétisation.

La LCR avait été un peu échaudée par les élections régionales et européennes des printemps 2004. Elles semblaient indiquer que l'espace pour l'extrême gauche était très réduit et que le PS était en mesure, avec ses alliés des Verts et du PC, de reconquérir une position très forte. La campagne référendaire nous montre que ce succès électoral du PS et de ses alliés ne correspond pas à un vote de confiance en leur faveur. L'espace politique pour une gauche anticapitaliste existe, même s'il est difficile à occuper. Quant aux luttes qui se succèdent, elles forgent et forment des générations de militant-e-s. Mais, en même temps, leurs échecs ne nourrissent pas la confiance dans la possibilité de construire une alternative.

C'est paradoxal. Les collectifs pour le NON à la Constitution mettent en évidence un niveau de conscience très élevé des enjeux politiques, contrairement à ce qui s'était passé en 1992 lors du référendum sur le traité de Maastricht. Mais, en même temps, la crédibilité d'une alternative à la gauche plurielle ne progresse pas. C'est pour faire avancer les choses que la LCR a choisi de rendre public durant cette campagne un plan d'urgence, avec ce message :

les luttes sociales et le référendum posent la question d'une alternative; voici des propositions concrètes pour commencer à s'engager dans une orientation anticapitaliste. Nous savons que ce contenu est en phase avec les préoccupations d'un grand nombre de militants.

### Que répondez-vous à la campagne cherchant à mettre dans le même sac le NON de gauche et celui de l'extrême-droite ou des souverainistes à la Chevènement ?

La campagne sur ce thème va probablement prendre de l'ampleur. Mais nous faisons constamment le lien entre le NON à la Constitution européenne et le refus des politiques libérales au niveau européen. Nous parvenons ainsi à donner à ce NON un contenu totalement distinct de celui d'un de Villiers ou d'un Chevènement.

En 1992, lors du référendum sur le traité de Maastricht, le débat était beaucoup plus verrouillé par une opposition binaire: pour l'Europe et pour Maastricht, ou contre l'Europe et contre Maastricht. Aujourd'hui, il est évident que l'on peut voter NON sans être contre l'Europe, mais parce que l'on ne veut pas que l'Europe se construise ainsi. Les récentes luttes sociales, pour la sécurité sociale, contre le démantèlement des services publics, balisent le débat et font que le contenu social du NON apparaît immédiatement.

### Quelle est la réponse de la direction du PS ?

Jusqu'à maintenant, elle est très silencieuse. Son seul argument est le suivant : oui, c'est vrai, jusqu'à maintenant l'Europe ne s'est pas construite sur des bases sociales, mais c'est parce qu'il n'y avait pas de règles. Cela va changer avec la Constitution, qui donnera un meilleur cadre que les traités actuels pour combattre les orientations néo-libérales. C'est très peu crédible.

# L'Allemagne au temps des «réformes»

L'action concertée du gouvernement rouge-vert de Schröder et du patronat allemand a bousculé le dispositif de défense des salarié·e·s de ce pays. **Mag Wompe**, rédactrice de *Labournet*, dresse un état des lieux.

L'année 2004 marque un tournant en Allemagne. Les lois Hartz du chancelier Schröder, l'assaut du grand patronat contre les 35 heures et plus généralement contre les droits acquis des salarié·e·s, les restructurations brutales comme à Opel ont désorganisé les dispositifs assurant la défense des droits des salarié·e·s de ce pays. La bureaucratie syndicale, pour sauver sa place, a mis généreusement la main à la pâte. C'est dans ce contexte que les mécanismes de dumping salarial et social (cf. *La brèche* N° 10) déploient leurs effets dévastateurs. L'impact de cette nouvelle donne se fera ressentir dans toute l'Europe. A la veille des élections du 22 mai dans le Land de Rhénanie-Westphalie du Nord, qui ont valeur de test national, *La brèche* s'est entretenue avec **Mag Wompe**, sociologue du travail et journaliste libre, pour prendre la mesure de ce qui est en train de se passer Outre-Rhin. **Mag Wompe** vit à Bochum; depuis 1998, elle est rédactrice du site [www.labournet.de](http://www.labournet.de). Ce site est un lieu de

rencontre pour la gauche syndicale, active dans les entreprises ou avec les chômeurs·euses. *Labournet* ne se contente pas d'un travail de contre-information. Ce réseau participe aussi à l'organisation d'actions et de manifestations de solidarité avec les salarié·e·s, les chômeurs·euses et les migrant·e·s.

**Avant même son élection, Gerhard Schröder était présenté comme le «camarade des boss», à cause de ses liens étroits avec les cercles patronaux, par exemple avec VW (il a siégé à son conseil de surveillance en tant que ministre-président du Land de Basse Saxe). Comment ont évolué les relations entre le gouvernement et les milieux industriels?**

La camaraderie a fait place à une véritable amitié. Suite aux cadeaux que je viens d'évoquer, le gouvernement a reçu les meilleures notes de presque tous les représentants du Grand capital. Bien entendu, comme on n'a jamais assez et comme on veut toujours se laisser ouvertes de nouvelles possibilités de progression, ces compléments sont présentés sous la forme d'un soutien à de bons débuts, à des réformes qui vont dans la bonne direction.

Officiellement, la dérégulation et les cadeaux faits au Capital ont pour fonction de contribuer à créer des emplois; il s'agit de calmer préventivement les larges masses. Si ce but suscite une trop forte attention, ce qui fonctionne le mieux est une division des rôles: le capital se tient à distance de cette tâche et les partis politiques – dans une très large alliance – prescrivent une dose supplémentaire du médicament «baisse des coûts salariaux». Ceux qui remettent en cause cette thérapie sont immédiatement accusés de cynisme à l'égard des personnes sans emploi.

**Quelle est la position du gouvernement au sujet de la participation des salarié·e·s et des syndicats dans les entreprises, garantie par la loi? Certains représentants du patronat prétendent qu'elle est dépassée et qu'elle doit être abolie...**

Le gouvernement reflète fidèlement l'attitude ambivalente des représentants du Capital. Toutes les revendications du Capital ont



Gerhard Schröder, le «camarade des boss», en train de décorer l'ancien patron de VW, F. Piech.

été satisfaites en matière de dérégulation, de suppression de droits et de dumping salarial soutenu par l'Etat. Ce dumping salarial recourt: aux agences temporaires, ces nouveaux marchands d'esclaves qui collaborent étroitement avec l'Etat et l'agence de l'emploi; à l'obligation de travailler dans des jobs à 1 euro imposée aux chômeurs de longue durée; au remplacement, sur la durée, d'emplois réguliers par de tels jobs imposés au nom du *workfare* [l'obligation de fournir une contre-prestation pour les personnes bénéficiant d'une prestation sociale]. La bureaucratie syndicale a été rudoyée publi-

quement et son assurance est brisée: elle s'agit pour continuer à être invitée à l'ancienne table commune du partenariat social. Mais, en même temps, les contrats collectifs de travail sont devenus si flexibles qu'ils représentent une solution avantageuse pour les grands groupes, en comparaison du risque de conflits imprévisibles. Il s'agit donc de les rendre encore plus creux, mais pas de les abolir. De plus, les comités d'entreprises [Betriebsräte] sont, dans les grandes entreprises en tout cas, les garants de suppressions d'emplois «conformes au contrat collectif», et donc qui se font en silence. Ils constituent de

ce point de vue un vrai atout concurrentiel.

**Les attaques directes des grandes entreprises se sont succédées depuis une année. Le Capital menace de délocaliser ou de supprimer des emplois si les salaires ne sont pas baissés et que le temps de travail n'est pas augmenté et flexibilisé. Une certaine résistance s'est manifestée. Quelles leçons tirez-tu des batailles chez Daimler, Opel ou VW?**

Qu'il ne vaud pas la peine de casser complètement la

## «Pour résister, il ne faut plus déléguer la défense de ses intérêts»

**Quelles sont les formes possibles de résistance? Quelles sont les tâches les plus importantes pour les forces de gauche en Allemagne?**

**Mag Wompe** – Deux idées, très largement acceptées, ont constitué le plus grand écueil à des protestations unitaires et efficaces contre les lois Hartz: l'idée qu'il est légitime d'exiger qu'une prestation soit fournie en échange de prestations sociales par exemple; l'idée que le revenu salarial est la seule source pouvant garantir l'existence. C'est vrai pour la bureaucratie syndicale comme pour les salarié·e·s et les chômeurs·euses. Aujourd'hui, l'argument d'un grand nombre de critiques à moitié convaincues des lois Hartz nous revient à pleine force au visage. «Les lois Hartz ne créent pas de travail!» Et si elles en créent, du travail? D'un côté, elles créent des services du travail irrespectueux de la dignité humaine, répressifs, mais «modernes», sous la forme d'un grand nombre d'emplois à 1 euro, imposés et privés de tout droit. De l'autre, elles suppriment des places de travail «normales». Sans compter les postes de contrôleurs en tous genres. Au bout du compte, les «réformateurs» peuvent présenter un véritable miracle de l'emploi.

**Le projet d'un «meilleur SPD, plus fidèle à son programme» ne représente pas à mes yeux de vraie alternative à l'ample coalition actuelle en faveur du démantement social.**

Simultanément, cette approche mettant l'accent sur la prestation fournie empêche la constitution d'une large alliance pour un revenu de base garanti pour toutes et tous, aidant les chômeurs à faire face aux chicanes indignes et celles et ceux qui ont (encore) un emploi à résister au chantage à la place de travail. La combinaison de cette apparente absence d'alternative au statut de salarié et de la peur suscitée par la loi Hartz IV amène les salarié·e·s à accepter d'autres renoncements dans leurs

salaires et leurs conditions de travail, plutôt que de défendre leurs acquis comme référence pour tous. On peut craindre que la majorité des personnes concernées ne s'oppose pas à l'obligation de faire du dumping salarial en acceptant des emplois à 1 euro, car elles ont l'espoir de décrocher ensuite un emploi plus solide. Il est dès lors difficile de développer la solidarité nécessaire entre tous les salariés. On arrive ainsi au second phénomène qui se répand parmi la population, sous l'impact combiné de la soi-disante absence d'alternative et des difficultés qui en découlent pour une résistance unitaire et efficace: la peur. La peur de perdre son travail ou la peur de ne pas retrouver de travail. Et, de plus en plus, une pure peur pour son existence.

Cela dit, les chances pour une résistance sociale large n'étaient pas et ne sont pas si mauvaises. Qu'il s'agisse des solutions entre «partenaires sociaux», ou de déléguer ses intérêts à des partis, des syndicats ou des comités d'entreprise: la désillusion à l'égard de la politique basée sur la représentation est croissante et cela joue un rôle positif. Salaires, conditions de travail, chômage, retraites, santé: nous ne pouvons en confiance déléguer à personne la défense de nos intérêts. Il n'existe pas de représentant pouvant régler cela à notre place et à notre satisfaction. Dès lors, nous devons nous engager dans un combat long et difficile, qu'une grande manifestation ne remplacera pas, et qui ne peut pas être abandonné à quelque représentant d'intérêts que ce soit. Il en découle, pour moi et pour beaucoup d'autres personnes engagées dans la coordination à l'échelle nationale des protestations contre les lois Hartz, qu'il est important de continuer à miser sur des journées d'actions décentralisées, mais coordonnées à l'échelle nationale. Celles qui ont déjà eu lieu ont mis en évidence plusieurs avantages. Premièrement, elles ont contribué à la formation de structures régionales, indispensables pour des actions à long terme. Deuxièmement, elles permettent mieux de toucher des secteurs de la population qui ont jusqu'à maintenant sous-estimés ces lois, ou qui étaient en colère mais passifs. Troisièmement, les actions décentralisées rendent possible une combinaison de formes d'action permettant à toutes les personnes intéressées de protester là où elles se rencontrent tous les jours (sur la place de travail, dans les

écoles et à l'université, devant les autorités) et de la manière correspondant à leur degré d'organisation et leur force. Nous n'avons pas besoin de protestations de courte durée, mais d'une résistance et d'une opposition quotidienne.

**Dans le sillage des protestations sociales de ces derniers mois, un nouveau parti a été créé, l'Alternative électorale pour le travail et la justice sociale (Wahlalternative Arbeit & Soziale Gerechtigkeit – WASG), qui se présente aux électeurs comme une alternative de gauche aux partis établis. Qu'en pensez-tu?**

Je n'attends rien des partis en tant que modèles de représentation, parce que je mise sur la participation directe de toutes les personnes concernées. Mais tous les militants de la gauche syndicale ne partageant pas ce point de vue. Un grand nombre d'entre eux sont organisés au sein de la WASG, comme ils l'étaient précédemment au SPD ou au PDS. Ces collègues insistent sur la nécessité d'une alternative et d'une opposition parlementaires. Mais je suis sceptique justement de ce point de vue. Le projet d'un «meilleur SPD, plus fidèle à son programme», qui est celui de la WASG, ne représente pas à mes yeux de vraie alternative à l'ample coalition actuelle en faveur du démantement social. Les expériences de participation du PDS à des gouvernements régionaux ou locaux l'ont montré. Même si l'exigence d'un travail pour tous» rencontrait un écho important parmi un grand nombre d'anciens électeurs du SPD, le néokeynésianisme ainsi revendiqué renvoie à un cadre politique et économique qu'il n'est plus possible de recréer. Je considère par conséquent que la WASG n'a pas d'avenir d'un point de vue programmatique. D'un point de vue électoral, les deux pseudos partis de gauche, la WASG et le PDS, vont se disputer les voix des personnes qui veulent limiter les prétentions du néolibéralisme, mais sans dépasser le capitalisme.

[WWW.LABOURNET.DE](http://WWW.LABOURNET.DE)

Pour des informations régulières, en allemand, sur les luttes sociales et syndicales en Allemagne, les débats parmi la gauche syndicale...



bureaucratie syndicale – du point de vue du Capital évidemment. Car cette bureaucratie s'est donnée beaucoup de peine pour bloquer des résistances naissantes – comme chez Siemens ou VW – ou des luttes effectives – comme chez Opel ou sur le site de Daimler à Untertürkheim. Afin de canaliser tout cela vers des négociations entre partenaires sociaux. Elle a effectivement réussi – même si c'est avec beaucoup de difficultés et en recourant parfois à toute la panoplie de mesures disciplinaires – à transformer des actions autonomes des salarié-e-s en des négociations secrètes, débouchant sur de nouveaux renoncements et sur une garantie de la compétitivité des entreprises.

D'un autre côté, les initiatives autonomes de la base, de même que les difficultés de la bureaucratie syndicale à y faire face, montrent que cette bureaucratie a de plus en plus de difficultés à justifier son existence, son pouvoir et sa politique de

renoncements. Le congrès de cette année de la gauche syndicale<sup>1</sup> a mis en évidence, d'une part, que la distance se creuse entre la bureaucratie et la base syndicale et, d'autre part, que la bureaucratie ne se contente pas d'en faire trop peu, mais bien plutôt qu'elle intervient très activement pour saper les mobilisations.

**Il ne vaut pas la peine de casser complètement la bureaucratie syndicale – du point de vue du Capital évidemment.**

Si les fonctionnaires syndicaux n'organisent pas de solidarité, qu'ils ne soutiennent pas financièrement une grève comme celle d'Opel à Bochum et, surtout, qu'ils ne font rien pour étendre de telles luttes et les mettre en lien les unes avec

les autres, alors nous devons enfin prendre nous-mêmes en main ces affaires: voilà comment peut synthétiser les premières réflexions sérieuses sur ces luttes.

**Quel est le rôle des syndicats dans la mise en œuvre de l'«Agenda 2010» et de la «réforme» du marché du travail? Thilo Knott écrit dans la taz<sup>2</sup> du 11 février 2005: «Les syndicats pourraient devenir les réformateurs de l'année»... et contribuer de manière décisive au fait que Schröder puisse, une nouvelle fois, remporter une victoire lors des élections de 2006...**

Une jolie citation, qui montre que la taz remarque enfin – pour la saluer qui plus est! – l'orientation dénoncée depuis des années par la gauche syndicale.

Il n'y a cependant pas de quoi rire. Les directions syndicales ont contribué activement

et financièrement au fait que l'argument de la soi-disante nécessité de réformes (traduire par: déréglementation, flexibilisation et mesures d'économies) possède aujourd'hui une force hégémonique. Ces directions n'ont pas seulement négligé d'opposer aux mensonges du Capital et des politiciens des revendications offensives, par exemple pour le démantèlement des aspects répressifs de ce qui est appelé l'Etat social (comme l'obligation d'accepter des jobs à 1 euro). Ces «négligences» peuvent être interprétées comme des choix politiques, si l'on considère le travail effectif des fonctionnaires syndicaux. D'un côté, ils se présentent comme représentants des intérêts des chômeurs; de l'autre, sans consulter ces derniers, ils les «représentent» dans la commission Hartz, complètement orientée vers le consensus avec le patronat. D'un côté, ils revendiquent plus de pouvoir d'achat pour la croissance économique et pour diminuer le chômage de

masse; de l'autre, sans y avoir été invités par les travailleurs concernés, ils concluent avec les agences temporaires un contrat collectif de travail (CCT) avec des références salariales inférieures à celles des travailleurs fixes (ce qui est contraire à la directive de l'Union européenne prévoyant l'«equal pay»); ils acceptent des CCT avec des salaires extrêmement bas dans le secteur des services et ils organisent des dérogations d'entreprises aux CCT nationaux. D'un côté, ils revendiquent une diminution du temps du temps de travail et des heures supplémentaires; de l'autre, ils approuvent au niveau des entreprises des augmentations non-payées du temps de travail destinées à «maintenir la compétitivité». Cela concerne même des millions de salarié-e-s, par exemple avec la «réforme» du statut du fonctionnaire qu'a récemment acceptée le syndicat verdi<sup>3</sup>. Ils organisent de grandes manifestations contre le démontage

social, mais c'est pour mieux canaliser les protestations qui pourraient s'exprimer contre les «réformes» qu'ils ont eux-mêmes approuvées.

On peut allonger cette liste à volonté. Il s'agit chaque fois pour la bureaucratie syndicale d'obtenir que le Capital et les politiciens les considèrent comme un partenaire social responsable. Car les syndicats ne considèrent même pas les salarié-e-s directement concerné-e-s comme leur public cible.

1. Il existe en Allemagne une Initiative pour la mise en réseau des gauches syndicales (IVG). Elle a tenu son dernier congrès annuel en janvier 2005. Près de 350 syndicalistes de diverses fédérations y ont participé – plus que jamais.  
2. Quotidien berlinois, qui se veut progressiste et moderne; proche du gouvernement Schröder.  
3. Cette «réforme» touche 2,5 à 3 millions de fonctionnaires de l'Etat fédéral, des Länder et des communes. Le syndicat verdi a accepté sans combat de renoncer à des augmentations salariales, la création de secteurs avec des bas salaires, une augmentation du temps de travail et une flexibilisation des conditions d'engagement et de détermination des salaires.

# Allemagne: « libre circulation » et « salaire minimum »

La fixation d'un « smic à l'allemande » est débattue face au dumping salarial. Tous les thèmes discutés à l'occasion du référendum contre le « paquet fédéral » soumis au vote le 25 septembre s'y retrouvent.

**CHARLES-ANDRÉ UDRY**  
Des « inquiétudes officielles » sur le dumping salarial se font jour dans l'Union européenne (UE), alors que d'aucuns n'ont pas encore réalisé le sens et les conséquences de la sainte alliance helvétique patronat-syndicat en faveur du « paquet fédéral » – dite libre circulation – et dites mesures d'accompagnement – qui sera soumis au vote le 25 septembre 2005.

Le Figaro Economie du 11 avril 2005 titre: « Avec l'afflux d'ouvriers est-européens qui proposent leurs services à des salaires très inférieurs à ceux des nationaux, la création en Allemagne d'un smic [salaire minimum] n'est plus un sujet tabou. »

**Un écart de 1 à 12**

L'article du Figaro met en relief l'écart existant entre les salaires minimums mensuels de pays comme la Lettonie (121,5 euros), la Pologne (178,5), le Royaume-Uni (1114,5), la France (1185) et les deux « leaders »: les Pays-Bas (1265) et le Luxembourg (1403).

Le journal économique français Les Echos (11 avril 2005) indique le salaire minimum aux Etats-Unis: 731 euros par mois. Il y ajoute d'autres références utiles: l'Espagne (555 euros), le Portugal (426), la Hongrie (199), la Belgique (1186).

Traduisons en francs suisses: le salaire minimum du Luxembourg – cette Suisse de l'UE à 25, où les banques helvétiques sont une forteresse à côté du géant de la sidérurgie – se situe à hauteur de 2174,65 francs. Il s'agit d'un salaire minimum net. Eurostat donne toujours les salaires nets et non pas bruts comme le fait, de façon biaisée, le Seco.

La différence entre les

3000 francs mensuels minimums revendiqués par l'Union syndicale suisse (USS) – sans parler du projet des 3000 francs minimums de retraite du Parti socialiste suisse (PSS) et de l'USS – et le salaire minimum du Luxembourg devrait être suffisante pour faire réfléchir quelques syndicalistes sur les implications du « paquet fédéral » qui vise à aligner, par étapes, la grille salariale helvétique, du moins pour plus de 50% des salarié-e-s, sur celle en vigueur dans les principaux pays concurrents de l'UE (Allemagne, France, etc.).

Cet alignement est déjà défendu au nom d'un abaissement des prix de biens de consommation offerts par quelques grandes surfaces qui, pour l'heure, ne vendent ni assurance maladie, ni loyer d'habitation... En effet, la dernière étude sur les loyers en Suisse démontre que le seul loyer dévore 50% du revenu d'une grande partie des salarié-e-s les moins bien lotis. Or, ce sont eux et elles qui seront, en Suisse comme en Allemagne, les premiers touchés, qu'ils soient autochtones ou immigrés, par ladite libre circulation et le dumping social et salarial.

**L'avenir: « jobdumping.de »**

Le quotidien Les Echos montre bien la raison pour laquelle il est frauduleux d'utiliser le terme libre circulation quand s'exerce simultanément la contrainte du chômage et des opérations ciblées et sélectives d'« offres » d'emploi par des firmes de travail intérimaires et analogues: « La situation de l'emploi [en Allemagne] a continué à se dégrader et le nombre de chômeurs s'élève à près de 5,2 millions. Ce qui incite certains



Le gouvernement Schröder a multiplié ces derniers mois les jobs à 1 euro, obligeant des personnes au chômage à travailler en échange d'un euro supplémentaire par heure s'ajoutant à leurs indemnités. Un dumping salarial organisé par l'Etat.

employeurs peu scrupuleux à proposer des salaires de misère et des demandeurs d'emploi à passer sur des sites Internet comme « jobdumping.de » pour se vendre ou plutôt se brader. Ce portail, qui recense des propositions d'emploi, encourage les internautes à être le moins gourmands possible sur le plan financier pour avoir une chance de décrocher le « job »!

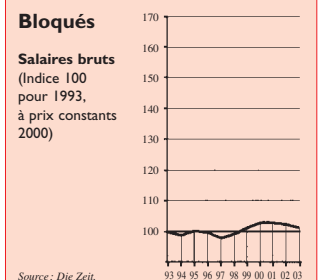
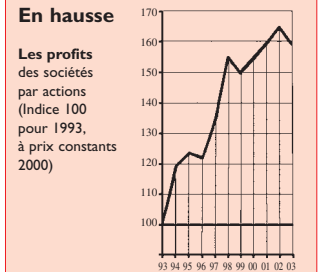
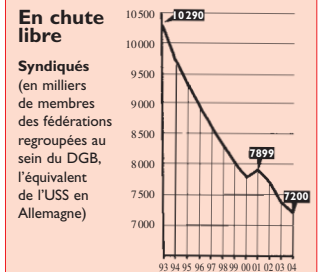
Le journal Les Echos semble avoir plus les pieds sur terre pour ce qui a trait à l'organisation de la mise en concurrence organisée des travailleurs et à la coercition que le chômage exerce sur ces derniers que des membres de la gauche a-radical en Suisse. On peut imaginer comment les heurts existant, déjà aujourd'hui, en Allemagne entre les ressortissants de l'ouest et de l'est vont se doubler d'affrontements entre Allemands et Polonais, entre immigré-e-s turcs et nouveaux venus « de l'Est ». Et la droite nationaliste ne va pas manquer d'en profiter.

Au nom d'une vision de la xénophobie et du racisme aussi idéologisée que celle diffusée par les droites nationales, une certaine gauche en arrive à oublier les racines matérielles et historiquement construites de la xénophobie. Et son utilisation par le patronat et des secteurs des appareils syndicaux. Cela l'a conduite à rallier, de fait, une bureaucratie soumise aux intérêts du Standort Schweiz et hypnotisée par l'UE, son seul programme face à la droite helvétique.

**Les salaires d'un couvreur**

Les débats sur la fixation d'un salaire minimum en Allemagne renvoient à de nombreuses questions. Nous nous limitons ici à certaines d'entre elles. Il existe dans ce pays des salaires minimums dans quatre branches soumises à une forte « concurrence salariale »: la construction (bâtiment-travaux publics BTP), les peintres en bâtiment, ➔

**RADIOGRAPHIE D'UNE DÉFAITE**



Source: Die Zeit.

## BRÈVES

## Grande Bretagne : Blair soigne les services publics

Tony Blair a convoqué des élections législatives en Grande-Bretagne pour le 5 mai. Avec l'ambition d'obtenir un troisième mandat, pour mener à bien son œuvre. De démolition.

Des services publics par exemple. Le quotidien *Financial Times* (FT), qui sait compter et sait ce que sont des intérêts de classe, offre un tableau édifiant de huit années de gouvernement du New Labour.

Le 18 avril dernier, le FT annonce ainsi en première page que des services équivalant à 60 milliards de livres (environ 132 milliards de fr.), correspondant à un cinquième de l'ensemble des services publics en Grande-Bretagne, pourraient en réalité être pris en charge par des entreprises privées d'ici 2006/07. Cela représente une croissance de 80% en trois ans.

Selon le FT du 19 avril, cette colonisation du service public par le privé s'est accélérée dès 2000, lorsque le premier gouvernement Blair a décidé, simultanément, d'investir davantage d'argent dans la santé et l'éducation et d'ouvrir ces activités au privé. En clair, d'utiliser les impôts payés par les salariés-contribuables pour offrir de nouveaux champs d'investissements à des agents privés, se réjouissant de parasiter le service public. On comprend que le FT, qui ne manque pas de références en termes d'orthodoxie néolibérale, puisse titrer dans une édition ultérieure (20 avril) que « les dépenses publiques ne constituent pas une menace sérieuse pour la croissance ».

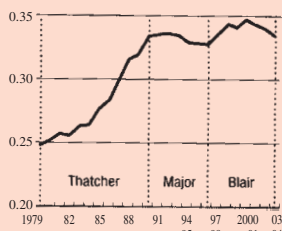
Henry Pitman, le patron d'une des entreprises ayant profité de cette évolution, présente au FT (19 avril) cette évolution. Les transferts au privé (outsourcing), explique-t-il, n'ont pas manqué dans les années 80 et 90 (l'époque des gouvernements conservateurs de Thatcher et Major). Ils se sont cependant concentrés chez les cols bleus (nettoyage, cantines, etc.). Mais « ces dernières années, ce sont les secteurs centraux des services publics qui ont été touchés : les écoles, les autorités scolaires locales en échec, les centres de traitement indépendants. Plus rien n'est à l'abri et le potentiel pour le secteur privé est énorme ».

Le FT ne cherche pas à dissimuler la portée de ce qui est en train de se passer : cette politique – une sorte de seconde révolution thatcherienne rampante – est suivie avec attention en Europe et dans le monde. Car, « en augmentant l'outsourcing, on crée de nouvelles opportunités pour faire des affaires ». Les politiques de partenariat public-privé, dans lesquelles la Suisse excelle (cf. p. 2) vont dans la même direction. De même que l'inscription dans le Traité constitutionnel de l'Union européenne de la notion de « service d'intérêt économique général », qui supprime la notion de service public, mais que la social-démocratie eurobéate s'évertue à présenter comme une avancée (cf. p. 6). Un argument de plus pour le NON à ce traité.

## Blair : les inégalités se portent bien

Le *Financial Times*, poursuivant son bilan du blairisme, a publié le 20 avril un graphique instructif indiquant l'évolution des inégalités de revenu en Grande-Bretagne depuis 25 ans. La courbe indique l'évolution du coefficient de Gini. Plus ce coefficient est élevé plus la répartition du bien mesuré – ici les revenus – est inégale. Le constat est parlant : Blair a stabilisé les inégalités au niveau record atteint après 18 ans de contre-révolution conservatrice. Le FT ne s'en étonne pas : « Arrivé au gouvernement, le Labour n'a jamais cherché à réduire globalement les inégalités de revenu ».

## Inégalité de revenu



les couvreurs, les démolisseurs-ferrailleurs. Certains syndicats défendent le privilège de pouvoir fixer ce salaire dans leur branche et s'opposent à un salaire minimum interprofessionnel.

Pour l'heure, examinons certaines données. Un couvreur dans l'est de l'Allemagne touche un salaire horaire minimum de 7,15 euros, soit 11 francs. En Allemagne de l'ouest, il atteint 7,85 euros, soit 12,16 francs. Un couvreur de l'Allemagne de l'ouest, disposant du « privilège » du salaire minimum (*Mindestlohn*), est largement concurrentiel, du point de vue patronal, par rapport à un travailleur de ce secteur en Suisse où le salaire horaire net tourne autour de 20 francs.

La comparaison peut être faite avec les plus hauts salaires minimums de la construction qui se situent à 12,47 euros de l'heure dans les Länder de l'ouest. Dans ces quatre branches où existe un salaire minimum, l'organisation de la « libre circulation » fait qu'il est très souvent non respecté, sous de multiples formes. C'est l'un des arguments utilisés en faveur d'un salaire minimum national interprofessionnel. La droite bavaroise, sous l'impulsion d'Edmund Stoiber, a lancé la campagne en vue des élections de 2006. Elle veut « un smic à l'allemande ». Le président de la social-démocratie, Franz Müntefering, avait fait de même en automne 2004. Le débat officiel porte évidemment sur trois questions qui renvoient, à leur tour, aux discussions entourant le « paquet fédéral ».

## Les rentiers contre l'emploi

La première question peut se formuler ainsi : à quelle hauteur sera fixé un salaire minimum ? En effet, la fixation à un niveau bas d'un smic, par rapport au salaire médian (qui divise l'ensemble des salaires en deux parties), peut devenir un bras de levier pour abaisser l'ensemble des salaires. En effet, ce smic devient un point de référence qui fixe le nouveau standard de la valeur de reproduction élargie de la force de travail (salaire direct, indirect, dépenses familiales, formation, niveau historique de consommation, etc.).

Aujourd'hui, en France, de très nombreux salarié-e-s « entrent sur le marché du tra-

vail » en devant accepter un salaire inférieur au smic. C'est leur seule option. Voilà la traduction concrète d'une formule que certains pensaient abstraite : l'obligation de la vente de la force de travail.

La deuxième question porte sur les prétendus effets anti-emplois d'un salaire minimum. Ainsi, le prestigieux institut de conjoncture de Kiel n'a pas manqué, dans les jours suivant les déclarations de Stoiber, de publier un pronostic. Il a le profil de ceux propres aux campagnes de propagande du Seco helvétique. Selon l'institut de Kiel, un salaire minimum de 1 500 euros par mois (soit 2 325 francs net) menacerait 3 millions d'emplois (*La Tribune*, 12 avril 2005).

Ce pronostic-affirmation est clamé avec aplomb au moment même où l'écart entre les salaires et les profits des entreprises pousse le *New York Times* (11 avril 2005) à titrer, à l'occasion d'une étude concernant l'ensemble des pays de l'OCDE : « Des entreprises toujours plus riches, des travailleurs toujours plus pauvres ».

On se demande comment ces économistes néoclassiques peuvent expliquer que, durant la période de plein emploi 1960-1974, la part des salaires et autres compensations salariales oscillait entre 70 et 71% des revenus totaux des entreprises et que, en pleine période de chômage (1995-2003), elle se situe entre 63 et 64%.

En réalité, derrière les affirmations propagandistes sur les effets destructeurs d'emplois qu'aurait un salaire minimum se profile la réalité du capitalisme dans la période présente. Face à une crise de surproduction touchant de très nombreuses branches et une suraccumulation de capitaux, les entrepreneurs hésitent à investir plus en termes nets, donc à « créer des emplois ». Et ils choisissent pour leurs investissements des emplacements qui sont déterminés par des facteurs de « coûts salariaux », de transport, de prix d'entrée dans de nouveaux marchés en expansion (Chine, Inde, Brésil). L'option du rachat d'autres entreprises, si fréquente, s'effectue plus pour accaparer une part de marché que pour accroître les capacités de production.

Pour ce qui a trait aux

« coûts salariaux », la mise en concurrence, dans un espace géographique de plus en plus large et en temps réel (calcul du coût dans une chaîne de production transnationale, sous-traitance comprise), est le bras de levier à disposition du patron afin d'assurer une redistribution de plus en plus élevée de la valeur ajoutée en faveur des propriétaires-actionnaires, ces rentiers dont Keynes demandait l'euthanasie dans sa *Théorie générale*.

A sa façon, un économiste social-libéral, Elie Cohen, confirme les constats faits ci-dessus : « La croissance molle renforce donc la propension à sous-investir et à restituer des liquidités aux actionnaires plutôt que de les employer, en interne, dans des conditions de rentabilité jugées problématiques. Ces pratiques conformes aux nouveaux impératifs du pouvoir actionnarial et aux normes de décision qui les induisent entraînent des effets... qui peuvent être dévastateurs... En prétendant répondre aux exigences de rémunération des actionnaires, les dirigeants qui ne pensent pas pouvoir atteindre 15% de rentabilité des capitaux propres sur les projets d'investissements sont incités à les rendre aux actionnaires. En termes macroéconomiques, l'extension des pratiques de sous-investissement a un effet dépressif et aggrave les risques d'atonie de la croissance. En rejetant des projets jugés insuffisamment rentables au vu de normes restrictives à l'excès, elle risque de déboucher sur un capitalisme sans investissements, sur fond de liquidités surabondantes. » (*Le Figaro*, 11 avril 2005) La destruction des emplois est directement le produit de ce qu'Elie Cohen reconnaît et qui l'a poussé à titrer son article ainsi : « Les risques d'un capitalisme sans projet ». On peut discuter le « sans projet ». Les tondeurs de dividendes connaissent leur projet, c'est-à-dire leurs intérêts. Par contre, on peut accepter le terme de risques... dont souffre une grande majorité des salarié-e-s.

## Le compromis est compromis

La troisième question renvoie directement au rôle des syndicats et à l'organisation des travailleurs et travailleuses. Il ne

fait pas de doute que, face à la configuration actuelle du capitalisme, ce n'est pas la fixation d'un salaire minimum – qui deviendrait une « norme à la baisse » – qui permettrait de contrecarrer l'agressivité propre à son fonctionnement.

Pour faire face à l'assaut du capital, la mobilisation sociale et syndicale est impérative et sa traduction dans le droit (donc des salaires minimums dans les branches et la fixation d'un temps de travail maximum) relève de la nécessité de défense des besoins les plus élémentaires des salarié-e-s et de leurs familles.

La fixation d'un salaire minimum à l'échelle nationale doit se situer dans ce prolongement : c'est-à-dire de la part des syndicats le fait d'assumer la nature concrète, palpable quotidiennement, de l'affrontement Capital-Travail. C'est à partir de là qu'il s'agit de réorganiser, malgré toutes les difficultés, une riposte à la hauteur de la violence des offensives du Capital.

Sans une telle approche, il n'y aura pas de réorganisation syndicale sous quelque forme que ce soit.

En d'autres termes, les exigences propres au fonctionnement du capitalisme actuel – plus exactement les exigences de la couche sociale qui incarne le capital rentier – réclament de la part des diverses organisations de salarié-e-s d'assumer leur rôle de protagonistes pour qui, au cours d'une lutte, le compromis, momentané, ne peut être jugé acceptable qu'à partir des besoins exprimés et mesurables des salarié-e-s. Des besoins que les enquêtes les plus banales révèlent tous les jours. Que ces dernières portent sur les difficultés à payer son assurance maladie, à assurer une formation à ses enfants, à ne pas crouler physiquement et nerveusement sous les effets du stress au travail ou sur le fait de ne plus pouvoir considérer le passage de la « frontière » des 65 ans comme ouvrant sur un espace de « temps libre », mais comme l'ultime date avant de s'écrouler sous le poids, non pas des années, mais des années d'un travail de plus en plus dense et épuisant.

Le programme élémentaire, basique, de celles et ceux qui ont lancé le référendum contre le « paquet fédéral » et « pour une libre circulation adossée à des droits syndicaux et sociaux » s'inscrit dans cette perspective de renaissance obligée d'une activité syndicale et d'une critique raisonnée, donc systématique, du capitalisme.

Celles et ceux qui s'opposent ou se taisent face à ce référendum se rallient, ouvertement ou de fait, à la sainte alliance patronat-syndicat. Certains le font au nom d'une UE mythique dont les institutions et la politique – gérante du grand capital – aboutissent aux effets tels que constatés en Allemagne. D'autres le font pour des raisons qui deviendront plus claires lorsqu'ils devront, avant le 25 septembre, dire oui ou non. Alors, les petites – qui semblent faire la grandeur des prétendus débats de la gauche a-radical – pourront être mesurées à leur juste hauteur, car le terme valeur n'a ici pas de place.



Les élections approchent : Franz Müntefering (debout), chef du SPD, et Gerhard Schröder critiquent le « pouvoir du Capital » pour les gagner... et poursuivre leurs réformes au service du Capital.

# Travailler pour être heureux?

Le Bonheur et le travail en France. De Christian Baudelot et Michel Gollac, Fayard, 2003, 351 pp.



GEORGE WAARDENBURG

C'est sous cette question qu'une équipe de recherche a mené une enquête approfondie, de 1996 à 1999, sur une contradiction fondamentale du travail (rémunéré) moderne: son vécu à la fois comme source de «bonheur» et de souffrance. Une question d'autant plus provocante que, comme le rappellent les auteurs chiffres à l'appui, tous les indicateurs sur la souffrance au tra-

vail sont passés au rouge vif depuis les années 1990.

L'intérêt particulier de cette étude réside dans la qualité des statistiques produites, représentatives de l'ensemble de la population active française, de leur éclairage par des entretiens approfondis avec un nombre considérable de personnes interrogées par questionnaire et par les réflexions théoriques stimulantes qui la parcourent de part en part.

Par l'interpellation directe des travailleurs-euses sur leur rapport au travail rémunéré, ce ne sont pas seulement de nombreux points de vue subjectifs qui sont mis en évidence. C'est une esquisse convaincante de la constellation des positionnements sociaux et des trajectoires individuelles qui caractérisent le salariat français (y compris les travailleurs-euses juridiquement «indépendant-e-s») aujourd'hui. Un «travailleur collectif» (Marx) mis au travail pour assurer l'accumulation continue du

capital, mais parcouru de contradictions et de différenciations internes profondes.

Ainsi, les inégalités de vécu de son travail sont fortement déterminées par les grands clivages du salariat: «la part des personnes dressant un bilan globalement positif» de leur expérience [professionnelle] croît fortement à mesure qu'on gravit les degrés de la hiérarchie sociale, les grades du cursus académique et les barreaux de l'échelle des rémunérations.» (p.72) Mais, en même temps, «l'expression d'une souffrance au travail semble relativement peu influencée par les grands clivages sociaux que représente le diplôme, le statut d'indépendant ou la catégorie socioprofessionnelle. Si environ un ouvrier sur deux exprime un niveau de souffrance supérieur à la moyenne, c'est aussi le cas de 37% des cadres et de 43% des professions intermédiaires.» (p.222)

Convergences et divergences entre catégories de salariés se combinent donc, souvent de manière subtile. A un autre niveau, cela s'exprime par le fait qu'«échapper à la matière inerte pour avoir affaire à cette matière vivante que constitue le contact avec autrui et la rencontre est devenu une aspiration commune au plus grand nombre, bien qu'il soit demeuré un privilège des catégories supérieures.» (p.142)

Mais un motif de satisfaction très important pour l'essentiel des personnes interrogées, et qui ne peut être satisfait aujourd'hui que par le travail rémunéré, est le fait d'«avoir le sentiment qu'on joue dans l'orchestre de la production un rôle qui, pour modeste qu'il soit, demeure indispensable et reconnu par tous. (...) Le travail offre aux individus des possibilités d'être intégrés à un ensemble collectif et de participer ainsi,

à leur place, au travail collectif de la société dans son ensemble. Cette dimension du plaisir au travail est capitale.» (pp.142-143)

La conclusion de l'étude invite à considérer de manière réaliste le point de départ d'une transformation fondamentale du rapport au travail, et qui s'appuie sur l'importante élévation généralisée du niveau de formation: «Nos résultats montrent que la souffrance qui s'exprime s'accompagne de l'émergence d'une conscience plus aiguë de la réalité du travail et des conditions de travail. Les bases intellectuelles d'une intervention des travailleurs sur leur travail sont alors réunies, même si les rapports de force qui permettraient une transformation effective sont défavorables. Cette visibilité du travail aux yeux des travailleurs eux-mêmes est un phénomène nouveau dans la société française. Il est potentiellement d'une grande portée dans la mesure où les transformations du travail ne peuvent pas être décidées d'en haut: elles appellent l'intervention éclairée et tenace des acteurs de première ligne.» (p.330)

## EN BREF...

### Expo-photo War

Au musée de la Croix rouge et du Croissant rouge international - Genève. Entrée libre, ouvert de 10h à 17h, sauf le mardi. Cette exposition de photographies ne comprend que des clichés réalisés par les photographes de l'agence VII, dont le plus renommé est James Nachtwey (personnage principal du documentaire *War Photographer*). Des cinquante-quatre images présentées sous le titre WAR (guerre), seuls deux clichés, de Nachtwey précisément, n'ont pas leur place dans cette exposition. Il s'agit des deux photos représentant les attentats du 11 septembre 2001 à New-York. Ces deux images attestent à leur manière que les guerres en Afghanistan et en Irak ressemblent «les reprises», selon les termes de la brochure, des attentats du 11 septembre 2001.

Si l'on fait fi de ce cadrage imposé dès l'entrée de l'exposition, derrière la cafétéria, on se trouve face à des représentations du quotidien pour les populations afghanes et irakiennes ainsi que pour les jeunes recrues états-uniennes. Si les guerres menées par les États-Unis ne commencent pas le 11 septembre 2001, pour les jeunes femmes, recrues dans les «nagesues de combat» du corps des Marines, la guerre commence assises alignées dans une piscine en tenue de combat. [Photo - Lauren Greenfield - Parris Island (Caroline du Sud), octobre 2002]

Une part importante de l'exposition est consacrée aux horreurs quotidiennes: blessés, morts, explosions, expulsions, etc. Le photographe Christopher Anderson écrit en légende d'une de ses photos: «Je dois leur expliquer que je ne suis pas là pour apporter de l'aide, mais qu'avec un peu de chance, ces photos peuvent donner aux organisations humanitaires un compte rendu de ce qui se passe. (...) Peut-être que si les humanitaires et les Américains voient à quel point la situation est désespérée, quelque chose sera fait. J'essaie d'y croire moi-même. Et je photographie donc ces horreurs.» [Irak, mars 2003]. En sortant de cette exposition, je savais que j'aurais du mal à vous en rendre compte. Je savais également qu'il me serait impossible de vous parler d'autre chose!

## Asian Dub Foundation - Tank



CÉCILE PASCHE

Un nouvel album d'ADF, c'est un morceau d'énergie positive pure, toujours bienvenu dans un monde où, comme le proclame une chanson d'ADF inspirée des paroles d'Assata Shakur (activiste des Black Panthers exilée à Cuba), le seul moyen de vivre avec un peu de dignité est de combattre.

### Un collectif de combat créatif

ADF transcende les familles musicales, politiques et les générations. En constante évolution, ADF est un collectif, que de nouveaux musiciens rejoignent ou quittent au gré des albums. Scientifiques militants, musiciens, éducateurs, «MIDI warriors», ADF est né dans le East-End londonien (quartiers ouvriers et de l'immigration indienne dévorés par la City) voilà près de 10 ans. Dr Das, bassiste enseignant,

Pandit G, travailleur social et DJ militant, forment avec Deeder Zaman, très jeune rappeur, un Soundsystem pour jouer dans des concerts antiracistes. Très vite, ils sont rejoints par Chandrasonic, guitariste sensible et enragé, et Sun J, programmeur fou et danseur sensuel. Tous ont en commun d'être nés en Angleterre, de parents immigrés bengalis, indiens ou pakistanais. Leur culture musicale ouverte en est le reflet. Nusrat Fateh Ali Khan, l'immense chanteur soufi, auquel ADF rend de multiples hommages, les sonorités traditionnelles indiennes des tablas et des dhols, le Bhangra rencontrent les multiples voix de la contestation musicale, rock, reggae, ragga ou rap pour se fondre dans l'énergie du punk. Un nous aussi créatif qu'enragé pour un activisme politique quotidien.

**ADF: trois essentiels**  
*Rebel Warrior* (guerrier rebelle) paraît sur leur premier album, «Facts and Fictions». Un hymne pour tous les «rebelles qui ont une cause», à classer à côté de *Guns of Brixton* des Clash. *Rebel Warrior* est inspiré par Nazrul Islam, poète bengalais, figure du mouvement indé-

pendantiste indien proche de Chandra Bose. Soutenu par une sonorité indienne envoûtante et un rythme rageur, Dr Das signe ici un véritable manifeste, beau et sans concession, qui reprend l'œuvre la plus connue du poète: «Ami Bidrohi, moi le guerrier rebelle/seul je me suis révolté/la tête haute/je ne me repose/à quel point les cris des opprimés/n'atteindront plus le ciel/(...)/entendez mon cri de guerre! Voyez, ma colère/elle est réelle/ce n'est pas un gage/je ne serai satisfait/que lorsque leur dos sera brisé.»

*Naxalite* rend hommage au premier mouvement naxalite, révolte des communautés paysannes du nord de l'Inde. Un rap historique et prophétique, une énergie exceptionnelle pour un contenu révolutionnaire: «Frères et sœurs de la terre unissons-nous/nous sommes indivisibles et forts/(...)/regardez notre histoire/si riche et révolutionnaire/une prophétie, nous nous soulèverons encore/encore et encore jusqu'à ce que la terre nous appartienne/encore et encore jusqu'à ce que nous ayons pris le pouvoir.»

*Free Satpal Ram* a été joué par ADF à chaque occasion publique afin de soutenir la campagne visant à faire libérer un travailleur immigré injuste-

ment jeté en prison pour avoir tué en légitime défense son agresseur raciste. Après plus de 8 ans de campagne, Satpal Ram a été libéré et a rejoint ADF sur scène. L'illustration d'un pragmatisme radical de gauche, comme le définit Chandrasonic, le guitariste: «Le rock de gauche est très souvent perçu en des termes symboliques, des icônes à la James Dean ou Che Guevara. Nous sommes à l'opposé de cela. Nous avons toujours été pragmatiques et inscrits dans le long terme. Nous nous employons à mener des projets tels que la campagne de libération de Satpal Ram ou ADFED [fondation créée par ADF dans le but de soutenir et former les jeunes musiciens; certains des élèves d'ADFED sont d'ailleurs venus renforcer le collectif ADF].»

### «Tank»

Sans cesse en mouvement, ADF se remet une nouvelle fois en question sur cet album. Si Dr Das signait la majorité des paroles et de nombreuses compositions sur les précédents albums, c'est Chandrasonic qui est le principal auteur de «Tank». De nouveaux membres ont rejoint le collectif, dont le plus marquant est Ghetto Priest. Sa voix douce et chaloupeuse, qui n'est pas sans rappeler celle d'Horace Andy, tranche avec le rap plus habi-

tuel des jeunes rappers d'ADF. L'orientation musicale soutenant ce nouvel alliage des voix est plus électronique que par le passé, comme en témoigne le premier morceau, *Fly over*, expression du lien ambivalent avec la ville de Londres. Les samples parfois très kitch de musique indienne se glissent souvent entre la rage du punk ou du rap et la circularité envoûtante du reggae. Effet de distanciation bienvenu dans une musique reflet d'un monde en guerre dont on ne peut échapper. Ainsi Tank, qui retrace le chemin d'un GI dans son tank en Irak. *Oil* qui revient sur les enjeux de l'invasion de l'Irak ou l'angoissant *Round up*, véritable manifeste anti-impérialiste: «Quand tu les entends marcher au son du tambour/tu sais que tu n'en as plus pour très longtemps/ils viennent pour les rastas et tu ne dis rien/ils viennent pour les musulmans et tu ne dis rien/ils viennent pour les anti-mondialistes et tu ne dis rien/ils viennent même pour les libéraux et tu ne dis rien/quand ils viendront pour toi qui parlera pour toi?» Enfin, *Warring Dhol* est une incitation au combat, sur un thème musical proche du Bhangra qui lui confère une énergie captivante bienvenue dans les moments de découragements.

## AGENDA

### FRIBOURG

**Mercredi 25 mai: «10 ans d'OMC»:** conférence avec Alessandro Pelizzari, secrétaire d'attac. Centre Fries, 19h. Org.: Artificiel.

**Du 3 au 5 juin: 2<sup>e</sup> Forum Social Suisse.** Université de Fribourg. Pour le programme, consulter [www.socialforum.ch](http://www.socialforum.ch). A noter le séminaire «Quelle Suisse dans quelle Europe?» portant sur la Constitution européenne et les bilatérales Suisse-UE, avec Paolo Gilardi et Andi Rieger (Unia).

### GENÈVE

**Lundi 6 juin: Café mondialisation** sur le thème: «Travail et mondialisation: délocalisations, libéralisations, luttes». Café du Grütli, 18h. Org.: attac Genève.

### LA CHAUX-DE-FONDS

**Samedi 28 mai: «Lip 30 ans après...»** Conférences, films, témoignages des LIP. Centre de culture ABC, Place des Brigades Internationales, 14h à 18h.

### LAUSANNE

**Lundi 2 mai: Les migrations Est-Ouest dans l'Europe élargie.** Conférence d'Alain Morice, anthropologue. Université de Lausanne (UNIL), salle 2120 BFSH-2, 17h 15. Org.: Groupe Regards critiques (GRC).

**Jeudi 12 mai: Egalité des sexes en Europe centrale et orientale: entre espoirs et déconvenues.** Conférence de Jacqueline Heinen, professeure de sociologie. UNIL, salle 2024 BFSH-2, 17h 15. Org.: GRC.

**Jeudi 19 mai: Les ambiguïtés des effets sociaux de l'adhésion de la Pologne à l'Europe.** Conférence de Stéphane Portet, sociologue. UNIL, salle 2013 BFSH-2, 17h 15. Org.: GRC.

**Mercredi 25 mai: Les enjeux de Schengen/Dublin.** Soirée débat avec Dario Lopreno (SSP GE). Cazard, Pré-du-marché 15, salle au dessus du restaurant, 20h 15. Org.: MPS.

**Jeudi 2 juin: Après le référendum sur la Constitution européenne:** conférence débat de Gérard Filoche, membre du PS français, animateur de la revue *Démocratie et socialisme*, partisan du NON le 29 mai. Salle des Vignerons, Buffet CFF, 20h 15. Org.: MPS.

## Le « paquet » déploie ses effets

Déjà maintenant, la « sainte alliance » en faveur du « paquet » libre circulation/mesures d'accompagnement au rabais bride la mobilisation collective des salarié-e-s.



Nordmann, Hasler, Deiss et Gaillard. La « sainte alliance » rassure les salarié-e-s. Il y a plutôt de quoi s'inquiéter.

JEAN-FRANÇOIS MARQUIS

Le débat à propos du « paquet » libre circulation/mesures d'accompagnement au rabais est un des plus importants, depuis longtemps en Suisse, à traverser les organisations syndicales et politiques disant être de gauche. Avant même la votation du 25 septembre, ce « paquet » déploie ses effets. Les arguments sont donc soumis au test de la réalité.

### « Sainte alliance »

Le 1<sup>er</sup> avril (1), les autorités organisent une conférence de presse pour présenter leur bilan des mesures d'accompagnement I. A 6 mois de la votation du 25 septembre, il s'agit de rassurer. A tout prix. *La Tribune de Genève* (2 avril 2005) résume le message dans son titre : « Sainte alliance pour l'ouverture à l'Europe : « Le dumping social sous contrôle ». La sainte alliance est incarnée : Joseph Deiss, conseiller fédéral, Jean-Luc Nordmann, vice-directeur du Seco (Secrétariat à l'économie), Peter Hasler, directeur de l'Union patronale suisse (UPS) et Serge Gaillard, secrétaire dirigeant de l'Union syndicale suisse (USS), sont côte à côte pour annoncer la « bonne nouvelle », à coup de chiffres extraits d'une « étude » du Seco. Dont Hans Baumann, secrétaire central d'Unia, dit : « Les chiffres du Seco ne sont que de la poudre aux yeux » (*L'événement syndical*, 6 avril 2005).

La même « sainte alliance » opère à propos de Schengen/Dublin (cf. p. 3) : « Une entente entre la gauche (compris les Verts) et la frange bourgeoise modérée – radicaux et démocrates-chrétiens – a été formalisée. Du moins en coulisse », explique *24 heures* (1<sup>er</sup> avril 2005). Avec la bénédiction d'économistes qui mobilise pour cette cause le gotha du patronat helvétique (cf. *Le Temps*, 16 avril 2005).

La démonstration de à quel sert cette « sainte alliance » est faite sous nos yeux. Serge Gaillard convie les salarié-e-s à

donner leur confiance aux mesures d'accompagnement et à la bonne volonté du patronat pour les mettre en œuvre. L'UPS, que dirige Peter Hasler, publie trois semaines plus tard dans *Employeur suisse* (21 avril 2005) un plaidoyer enthousiaste en faveur du projet de directive Bolkestein, « controversé, mais nécessaire ». Une directive dont le but est de faire voler en éclats tous les dispositifs de protection des salarié-e-s (cf. *La breche* N°11). Mais il faut faire confiance aux mesures d'accompagnement... On voudrait endormir les salarié-e-s face aux coups qui les menacent qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

### Position intenable

L'impact de cette « sainte alliance » est tout aussi net sur le terrain syndical : il accélère la fin d'une époque.

Dans la construction, le patronat a lancé une attaque violente contre la convention nationale (CN) du gros œuvre (cf. *La breche* N°10). Qui faite suite à une succession de vides conventionnels dans le second œuvre : plâtriers-peintres, menuisiers, etc. Cette brutalité met la direction d'Unia dans une position intenable... en vue de la votation du 25 septembre. « Il va de soi que sans une CN [convention collective de travail] solide, qui les protège du dumping salarial et social, les travailleurs de la construction ne voteront pas pour l'extension de la libre circulation des personnes en septembre prochain », annonce Unia le 14 avril dernier.

Cette affirmation devrait, logiquement, faire réfléchir dans les hautes sphères syndicales. En 2004, il y avait selon l'Office fédéral de la statistique (OFS) 1,414 million de salarié-e-s soumis à une CCT, sur un total de 4,178 millions de personnes actives. Même en tenant compte du personnel des collectivités publiques, cela fait une minorité de salarié-e-s du privé disposant d'une CCT. Qui est souvent tout sauf « solide ». La conclusion pour la votation du 25 septembre devrait couler de source...

### La « task force » à la manœuvre

Mais quelles sont, dans la réalité, les conséquences du lien construit par la direction d'Unia entre son soutien au « paquet » et l'avenir de la CCT de la construction ? Est-ce un point d'appui pour renforcer la mobilisation et l'organisation des salarié-e-s en faveur de la défense de leurs intérêts ? Pour mener une action plus déterminée ? Pour faire progresser l'idée de droits des travailleurs ?

La réalité est inverse : ce lien bride la mobilisation et enferme encore davantage l'organisation syndicale dans les filets du néo-corporatisme. La lutte syndicale ne sort pas renforcée. Mais subordonnée à la « sainte alliance ».

La mobilisation des plâtriers peintres de Suisse alémanique, sans CCT depuis un an, a été laissée au point mort depuis l'été 2004. Une médiation du Seco a été sollicitée (NZZ, 16.4.2005). L'ancienne CCT sera prolongée pour deux ans. La revendication d'une retraite anticipée est enterrée. L'augmentation des salaires de Fr. 110.– compense à peine les pertes subies. Et les patrons ont obtenu un début d'affaiblissement de la protection des salarié-e-s en congé maladie.

**Le lien construit par la direction d'Unia entre son soutien au « paquet » et l'avenir de la CCT de la construction est-il un point d'appui pour renforcer la mobilisation ? Pour faire progresser l'idée de droits des travailleurs ? La réalité est inverse.**

Un scénario analogue se met en place pour la CCT du gros œuvre. Cette fois-ci, c'est la « task force » – Hasler, Gaillard, Deiss, etc. – mise en place en 2004 pour sceller la « sainte alliance » qui est mobilisée. Il s'agit d'obtenir d'ici la mi-juin la prolongation de cette CCT, pour une ou deux années. Vasco Pedrina, le coprésident d'Unia, le veut. Pour qu'Unia ait les mains libres en vue du 25 septembre. Les revendications, le rythme et la forme des « actions » sont soumis à cet objectif.

Pendant ce temps, sur les chantiers, la généralisation du travail temporaire et de la sous-traitance, le recours en nombre aux travailleurs détachés et aux faux indépendants sont en train de déstructurer complètement les collectifs de travail (on ne se connaît même plus), de briser les solidarités, de permettre une flexibilité sans borne, de faire que le dumping salarial et social devienne le mode de fonctionnement normal de toute la branche.

Seule une mobilisation collective, difficile et donc à construire sur la durée, ainsi qu'un vrai travail de revalorisation des droits fondamentaux des salarié-e-s pourraient inverser la ten-

dance. Sans quoi, la prolongation de la CCT ne fera que retarder le moment où les entrepreneurs présenteront la douloureuse addition, sous la forme d'une mise à niveau du contenu de la CCT sur les pratiques déjà imposées sur les chantiers.

### Fils à la patte

Mais, pour cela, il ne faudrait pas avoir le fil à la patte du OUI au « paquet » le 25 septembre. Un fil double en réalité. Il y a, premièrement, le néo-corporatisme de la « sainte alliance pour l'ouverture à l'Europe », qui amène à jeter de la « poudre aux yeux » aux salarié-e-s.

Mais il y a aussi les nœuds coulants tressés au sein même d'Unia. La composante FTMH d'Unia est historiquement subordonnée au patronat de l'industrie des machines (Swissmem). Aujourd'hui, elle s'est tellement affaiblie – elle est devenue minoritaire face aux autres organisations de salarié-e-s : VSAM et Syna – qu'elle n'a plus guère que sa docilité à faire valoir pour être encore prise en considération par Swissmem. Le renouvellement de la CCT de l'industrie des machines, dont les négociations débiteront en août, en fera la démonstration. Or, pour Swissmem, les bilatérales et la libre circulation sont décisives : pour accéder à des marchés d'exportation ainsi qu'à une main-d'œuvre qualifiée et bon marché. La composante FTMH d'Unia n'acceptera dès lors jamais qu'Unia dise NON au « paquet » le 25 septembre. Et la composante SIB d'Unia se retrouve ligotée...

Les deux événements majeurs de ces derniers mois pour les syndicats en Suisse – la création d'Unia et le soutien au « paquet » – conjugué ainsi leurs effets. Les directions syndicales ont « vendu » ces choix comme devant renforcer les salarié-e-s et leurs droits. Ils sont en réalité en train d'étendre la subordination de la défense des intérêts ouvriers aux priorités patronales. A moins que les débats de ces prochaines semaines et qu'un NON le 25 septembre ne jettent un grain de sable dans cet engrenage, fait pour broyer l'organisation collective des salarié-e-s dans ce pays. ■

1. Pour une analyse de ce rapport du Seco : [www.labreche.ch](http://www.labreche.ch)

**WWW.LABRECHE.ORG**

La campagne pour un NON au dumping salarial et social le 25 septembre, un appel à signer pour le NON à Schengen-Dublin, les archives...

## ABONNEMENT

Talon à renvoyer à **La breche**, case postale, 1000 Lausanne 20, [abonnement@labreche.ch](mailto:abonnement@labreche.ch). Vous pouvez aussi faire directement votre versement au CPP 17-247 469-2, **La breche**, 1000 Lausanne 20.

### Je souscris à un abonnement (12 N°/an)

- normal (20.–)  de soutien (50.– et plus)  
 à l'étranger (50.– / 35 euros)

Nom : ..... Prénom : .....

Rue et numéro : .....

NPA et localité : ..... Pays : .....

Adresse mail (facultatif) : .....

### J'offre un abonnement à La breche

- normal (20.–)  de soutien (50.– et plus)  
 à l'étranger (50.– / 35 euros)

Nom : ..... Prénom : .....

Rue et numéro : .....

NPA et localité : ..... Pays : .....

Adresse mail (facultatif) : .....

### Coordonnée du/de la bénéficiaire :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue et numéro : .....

NPA et localité : ..... Pays : .....

Adresse mail (facultatif) : .....

## CONTACTS

### Pour prendre contact avec le MPS :

MPS, CP 209, 1211 Genève 4, [mgs-g@bluewin.ch](mailto:mgs-g@bluewin.ch) • MPS-BFS, CP 961, 1700 Fribourg 1, [mgs-fr@bluewin.ch](mailto:mgs-fr@bluewin.ch) • MPS, CP 120, 1000 Lausanne 20, [mgs-va@fastnet.ch](mailto:mgs-va@fastnet.ch) • MPS, CP 2218, 1950 Sion 2, [mgs-vs@hotmail.com](mailto:mgs-vs@hotmail.com) • MPS, CP 2320, 6501 Bellinzona, [mgs-ti@bluewin.ch](mailto:mgs-ti@bluewin.ch) • MPS, Pf 2002, 4001 Bâle • MPS, Pf 129, 3000 Berne 23 • MPS, Pf 8707, 8036 Zurich.

### Coordonnée de la personne à qui envoyer la facture :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue et numéro : .....

NPA et localité : ..... Pays : .....

Adresse mail (facultatif) : .....